



Le savoir
POUR NOURRIR
LE MONDE

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019.

Veuillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.
Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec — 2019

Tirage: 300 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source.
Cette publication a été réalisée par le personnel de
l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition: Louise Richard

Coordination: Kétra Pelletier

Révision: Ordre des agronomes du Québec

Conception et réalisation graphique: Communications Isabo

Dépôt légal — 2019

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-36-1
ISSN 1481-1820

RAISON D'ÊTRE :

PROTECTION DU PUBLIC

La raison d'être de l'Ordre des agronomes du Québec est de protéger le public en matière d'exercice de la profession d'agronome, tel que défini par la Loi sur les agronomes et conformément au Code des professions du Québec. À cette fin, l'Ordre appuie ses membres dans le développement de leurs compétences et vérifie leur professionnalisme.

MISSION :

COMPÉTENCE DES AGRONOMES

L'Ordre des agronomes du Québec encadre et soutient ses membres dans leur pratique et favorise le rayonnement de la profession. Engagés à adopter les meilleures pratiques, les membres contribuent au bien-être de la population et à la pérennité du patrimoine agricole et agroalimentaire. La finalité est d'obtenir, de façon efficiente, des produits sains, fiables et utiles pour la société.

VISION :

RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

L'Ordre des agronomes du Québec vise à devenir l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques. À cet effet, l'Ordre fait rayonner l'expertise unique des agronomes sur les aspects scientifique, socio-économique et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi, il apporte une information objective dans une perspective de protection du public en favorisant les échanges avec les collectivités.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique s'articule autour de cinq cibles :

- > la compétence des agronomes
- > la reconnaissance de la profession
- > le rayonnement de la profession
- > le membership
- > la gouvernance et la gestion de l'organisation

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AGA	Assemblée générale annuelle
agr.	Agronome
ARM	Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles
ASPQ	Association pour la santé publique du Québec
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CA	Conseil d'administration
CIP	Comité d'inspection professionnelle
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole
DMDP	Direction des matières dangereuses et des pesticides
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC Avant novembre 2018	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MELCC Après novembre 2018	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
OAQ	Ordre des agronomes du Québec
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PAER	Plan agroenvironnemental de recyclage
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
UPA	Union des producteurs agricoles

TABLE DES MATIÈRES

GENS D'ACTION - MEMBRES ET COMITÉS

Membres du conseil d'administration 2018-2019	8
Employés de l'Ordre	9
Bénévole qui œuvrent au sein des comités de l'Ordre	10
Rapport du président	12
Rapport du vice-président	15
Rapport de la directrice générale et secrétaire	16
Rapport d'activité du conseil d'administration	18
Renseignements généraux	20

ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Activités relatives à la délivrance des permis

Formations des agronome	25
Équivalences	25
Admission	27

Activités relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes	30
Exercice en société	31
Fonds d'indemnisation	31

Activités relatives à la formation continue

Formation continue	32
--------------------	----

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle	34
----------------------------	----

Activités relatives à la discipline

Rapport du bureau du syndic et responsable des enquêtes en exercice illégal et usurpation	37
Conseil de discipline	41
Comité de révision (des décisions du syndic)	43

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	45
Côte-du-Sud	46
Est du Québec	47
Estrie - Bois-Francs	48
Laval - Rive-Nord	49
Mauricie - Centre-du-Québec	50
Montréal - Rive-Sud	51
Outaouais	52
Québec	53
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	54
Saint-Hyacinthe	55
Avoir des sections au 31 mars 2019	56

PRIX ET DISTINCTIONS 2018-2019 DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Prix de l'Ordre	58
Vie agronomique - 50 ans et 25 ans	61

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la présidente du comité des finances et d'audit	63
Rapport de l'auditeur indépendant	66

**MONTRÉAL,
LE 31 MARS 2019****Monsieur François Paradis**
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Sonia LeBel**MONTRÉAL,
LE 31 MARS 2019****M^e Sonia LeBel**
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Duval, agronome**MONTRÉAL,
LE 31 MARS 2019****Madame Diane Legault**
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Duval, agronome



PROJET

Membres
ET COMITÉS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président
Michel Duval, agr.
Élu le 11 mai 2017



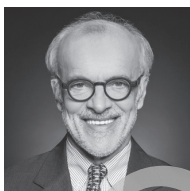
Vice-président
Pascal Thériault, agr.
Élu le 11 mai 2017

Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

ADMINISTRATEURS

La plupart des onze sections de l'Ordre élisent leur président lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans.

Quatre autres administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.



Raymond April,
administrateur nommé depuis le 9 septembre 2016. Il a débuté un second mandat le 11 mai 2017.



Cécile Beaumont,
administratrice nommée depuis le 14 mai 2015. Elle a débuté un second mandat le 11 mai 2017 et a démissionné en décembre 2018.



Johanne Boucher,
administratrice nommée depuis le 22 mars 2018.



Michel Brosseau, agr.,
président, section de Laval - Rive-Nord, depuis le 24 avril 2018.



Richard Dessureault, agr.,
président, section de l'Abitibi-Témiscamingue, depuis le 23 avril 2010. Il a débuté son cinquième mandat en avril 2018.



Isabelle Dubé, agr.,
présidente, section de l'Outaouais, depuis le 25 avril 2016. Elle a débuté son second mandat en avril 2018.



Brigitte Fortin, agr.,
présidente, section de l'Est du Québec, depuis le 24 avril 2015. Elle a débuté son second mandat le 28 avril 2017.



Magali Hunot agr.,
présidente, section de Montréal - Rive-Sud, depuis le 24 avril 2018.



Rémi Lafond, agr.,
président, section de l'Estrie - Bois-Francs, depuis le 4 mai 2011. Son actuel mandat a débuté en mai 2018.



Maxim Lavoie, agr.,
président, section du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord, depuis le 24 avril 2018.

**Yan Légaré, agr.,**

président, section de la Mauricie – Centre-du-Québec, depuis le 13 avril 2017. Son actuel mandat a débuté en mai 2018.

**Marc Montpetit, agr.,**

président, section de la Côte-du-Sud, depuis le 27 avril 2017. Son actuel mandat a débuté en mai 2018.

**Nancy Morin, agr.,**

présidente, section de Québec, depuis le 26 avril 2018.

**Évelyn Paquin,**

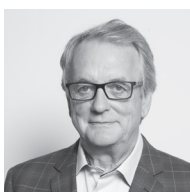
administratrice nommée depuis le 15 octobre 2018.

**Khadija Saïd,**

administratrice nommée depuis le 11 mai 2017 et a démissionné le 1^{er} octobre 2018.

**Gilles Tremblay, agr.,**

président, section de Saint-Hyacinthe, depuis le 26 avril 2018.

**Marc Tremblay,**

administrateur nommé depuis le 1^{er} mars 2019.

RÉMUNÉRATION

La rémunération globale des dirigeants de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

En 2018-2019, les rémunérations suivantes ont été versées:

- > Présidence: 87 970 \$.
Le président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- > Vice-présidence: 21 350 \$.
Le vice-président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- > Direction générale: 115 372 \$.

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de présence de 211,65 \$ par jour de réunion et de 31,75 \$/heure lors de conférences téléphoniques.

EMPLOYÉS DE L'ORDRE

Mélanie Abellan,
secrétaire à compter du 11 avril 2018

Joelle Andrianary,
secrétaire à compter du 18 juin 2018

Johanne Bisson,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques, jusqu'au 30 juin 2018

Abdenour Boukhalfa, agr., M. Sc.,
chargé des affaires professionnelles

Lily Cardin,
secrétaire et réceptionniste

Yvon Caron, agr.,
syndic par intérim jusqu'au 14 septembre 2018, puis syndic adjoint

Denise Dupuis,
adjoind administrative, jusqu'au 13 juillet 2018

Marie-Claude Emond, agr.,
syndique adjoind jusqu'au 14 septembre 2018, puis syndique de l'Ordre

Raphaëlle Gendron, agr.,
chargée du développement professionnel à compter du 13 février 2019

Alexis Gendron-Boulanger,
agent de communication jusqu'au 3 mai 2018

Guillaume LaBarre, agr., Adm.A, MBA,
directeur général et secrétaire jusqu'au 6 juillet 2018

Éric Lavoie, agr., MBA,
syndic adjoint

Raymond Leblanc, agr., M. Env., MBA,
conseiller en pratique professionnelle

François Montambault, agr., M. Sc.,
chargé du développement professionnel jusqu'au 26 octobre 2018

Kétra Pelletier,
agente aux communications à compter du 19 juin 2018

Louise Richard,
avocate, conseillère juridique jusqu'au 30 septembre 2018, directrice générale et secrétaire par intérim du 9 juillet au 30 septembre 2018, puis directrice générale et secrétaire à compter du 1^{er} octobre 2018

Laurence Therrien,
conseillère en communication et en relations publiques

Josée Vaillancourt,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques, puis adjoind administrative à compter du 13 juillet 2018

BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DE COORDINATION

Michel Duval, agr., président
Pascal Thériault, agr., vice-président et président du comité d'admission et du comité de la formation des agronomes
Thierry Balthazard, agr., président du comité des équivalences
Isabelle Dubé, agr., présidente du comité de formation continue
Marc Préfontaine, agr., président du comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Brigitte Fortin, agr., présidente du comité
Michel Duval, agr., membre d'office
Cécile Beaumont, administratrice nommée jusqu'au 31 décembre 2018
Magali Hunot, agr.
Guillaume Labarre, agr., membre d'office, sans droit de vote jusqu'au 6 juillet 2018
Yan Légaré, agr.

Louise Richard, avocate, membre d'office, sans droit de vote à compter du 9 juillet 2018

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Richard Dessureault, agr., président du comité
Michel Duval, agr., membre d'office
Raymond April, administrateur nommé
Michel Brosseau, agr.
Guillaume Labarre, agr., membre d'office, sans droit de vote jusqu'au 6 juillet 2018
Marc Montpetit, agr.
Louise Richard, avocate, membre d'office, sans droit de vote à compter du 9 juillet 2018

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Johanne Boucher, administratrice nommée, présidente du comité
Guillaume Labarre, agr., membre d'office, sans droit de vote jusqu'au 6 juillet 2018
Rémi Lafond, agr.

Maxim Lavoie, agr.
Louise Richard, avocate, membre d'office, sans droit de vote à compter du 9 juillet 2018
Pascal Thériault, agr.
Gilles Tremblay, agr.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET ENQUÊTE EN DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Colette Lebel, agr.
Martine Giguère, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
André Normandeau, administrateur nommé

COMITÉ D'ADMISSION

Pascal Thériault, agr., président du comité
Luc Cyr, agr.
Bruno Demers, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Andréane Martin, agr.
Alain Perras, agr.

COMITÉ DES EXAMINATEURS À L'UNE OU L'AUTRE DES TROIS SESSIONS D'EXAMEN À LA PRATIQUE:

Ayitre Akpakouma, agr.
Diane Allard, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Suzelle Barrington, agr.
France Bélanger, agr.
Guy Bergeron, agr.
Marie-France Blais, agr.
Chantal Blouin, agr.
Laure Boulet, agr.
Martin Breton, agr.
Grégoire Brisson, agr.
Isidore Charron, agr.
Samira Chbouki, agr.
Hélène Cliche, agr.
Caroline Collard, agr.
Samuel Comtois, agr.
Luc Cyr, agr.
Bruno Demers, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Richard Derome, agr.
Marie Despars, agr.
Pierre Desrosiers, agr.

Marie-Édith Dufresne, agr.
Mustapha Eddib, agr.
Marie-Christine Fauteux, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Charles Fournier-Marcotte, agr.
René Gagnon, agr.
Asmae Gaizi, agr.
Sophie Gendron, agr.
Francis Goulet, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Mahmoud Karimi Youch, agr.
Stéphane Laberge, agr.
Geneviève Landry, agr.
Robert Lapalme, agr.
Johanne Laplante, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Lanwi Lekezime, agr.
Guy Levesque, agr.
Jean-Pierre Lincourt, agr.
Andréane Martin, agr.
Éric Massicotte, agr.
François Montambault, agr.
Nancy Morin, agr.
Éric Nadeau, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Alain Perras, agr.
Marc Préfontaine, agr.
Kévin Richard, agr.
Frédéric Robert, agr.
Virginie Rochet, agr.
Jean-Baptiste Sarr, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.
Cynthia St-Denis, agr.
André St-Hilaire, agr.
Mylène St-Onge, agr.
Véronique Samson, agr.
Amévi Toglo, agr.
Sébastien Whissell, agr.
Larbi Zerouala, agr.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Thierry Balthazard, agr., président du comité
Jacques Goulet, agr.
Robert Lagacé, agr.
Julie Major, agr.
Pascal Thériault, agr.
Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Suzelle Barrington, agr.
Raymond Levallois, agr.
Serge Lussier, agr.
François P. Chalifour, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Isabelle Dubé, agr.,
présidente du comité
Luc Cyr, agr.
Richard Dessureault, agr.
Christian Gonthier, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Pascal Thériault, agr., président du comité nommé par l'Ordre
Thierry Balthazard, agr., nommé par l'Ordre
Jesus Jimenez Orte, nommé par le MEES
Simon Laverdière, suppléant, nommé par le MEES
Jean-Claude Dufour, agr., nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Julie Major, agr., nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Marc Préfontaine, agr., président du comité
Isabelle Couture, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Hugues Francoeur, agr., remplaçant du président (art. 110 du Code des professions)
Nicolas Jobin, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Catherine Thireau, agr.

Inspecteurs:

Chantale Bélanger, agr., (conduite de la production animale)
Mario Cantin, agr., (conduite de la production animale)
Marie-Edith Cuerrier, (phytoprotection)
Bernard Doré, agr. (conduite de la production animale)
Jacques Frenette, agr. (économie, gestion et financement agricoles)
Gérard Gilbert, agr. (phytoprotection)

Jean Lecours, agr. (économie, gestion et financement agricoles)
Jocelyn Magnan, agr. (agroenvironnement et conduite de la production végétale)
Guillaume Grégoire, agr. (entretien des terrains de golf)

COMITÉ D'AUDITION

Michel Duval, agr., président du comité
Magali Hunot, agr.
Yan Légaré, agr.

COMITÉ SUR LES PRIX DE L'ORDRE

Michel Duval, agr., président
Michel Brosseau, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Gérald Pelletier, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.

COMITÉ SUR LES RÉOLUTIONS

Cécile Beaumont, administratrice nommée
Yves Chagnon, agr.
Nathalie Côté, agr.
Paul Lecomte, agr.
Louise Richard, avocate, secrétaire du comité

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ORDRE SUR LES EXIGENCES ASSOCIÉES À UNE RECOMMANDATION AGRONOMIQUE POUR CERTAINS PESTICIDES À RISQUE ÉLEVÉ

Marie-Pascale Beaudoin, agr.
Luc Bérubé, agr.
Marie-Ève Bérubé, agr.
Sébastien Boquel, chercheur en entomologie
Luc Bourgeois, invité
Katia Colton-Gagnon, agr.
Isabelle Couture, agr.
Annie Desrosiers, agr.
Jean Durand, agr.
Brigitte Duval, agr.
Yvan Faucher, agr.
Elisabeth Fortier, agr.
Chantal Foulds, agr.
Mélicca Gagnon, agr.
David Girardville, agr.
Denis Giroux, agr.
François Labrie, agr.
Janique Lemieux, agr.
Pierre Lafontaine, agr.
Isabel Lefebvre, invitée
Stéphane Myre, agr.

Jacynthe Paré, agr.
Razzouk Rami, agr.
Guy Roy, agr.
Julien Saguez, chercheur en entomologie
Pierre-Antoine Thériault, agr.
Patrice Thibault, agr.
Catherine Thireau, agr.
Chantal Veilleux, agr.

COMITÉ SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Gilles Tremblay, agr., président du comité
Eric Beaulieu, agr.
Josée Bédard, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin, représentante du MAPAQ
Geneviève Dussault, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Isabelle Giguère, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.

COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Steve Adam, agr.
Nathalie Côté, agr.
Éric Dion, agr.
Michel Duval, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Marc Préfontaine, agr.
Nathalie Robin, agr.
Guy Saint-Laurent, agr.
Marie-Josée Turgeon, agr.

COMITÉ DE L'ORDRE ET DE LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DES SABLIERES, GRAVIÈRES, CARRIÈRES, REMBLAIS, ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE ET AUTRES MATÉRIAUX

Pierre Bélanger, agr.
Pierre Benoit, agr.
Gilles Bonneau, agr.
Samuel Comtois, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Hugues Groleau, agr.
Étienne Foucher, agr.
Claude Lalongé, agr.
Réjean Racine, agr.

RAPPORT DU PRÉSIDENT



L'année 2018-2019 a été l'année où l'agronome a eu une grande présence médiatique. Malheureusement, ce n'est pas le type d'attention médiatique que l'Ordre des agronomes du Québec aurait souhaitée. Le travail que les agronomes font au quotidien pour assurer la production d'aliments sains et la protection de l'environnement a été complètement passé sous silence.

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES PESTICIDES

Au moment d'écrire ces lignes, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles débutait ses travaux. L'Ordre des agronomes du Québec désire contribuer à la réalisation de son mandat d'examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. L'Ordre souhaite que cette commission donne l'opportunité aux intervenants de s'exprimer sur leur problématique et de présenter les solutions ou les démarches mises en œuvre pour assurer la réalisation des objectifs de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture. L'Ordre des agronomes du Québec tient à participer à cette commission parlementaire.

L'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

En septembre dernier, l'Ordre publiait les résultats de son enquête sur la rémunération des agronomes. Au même moment, l'Ordre mettait sur pied son comité sur l'indépendance professionnelle. Ce comité a pris connaissance des résultats de l'enquête de l'Ordre et du *Code de déontologie des agronomes*. Ce comité doit terminer ses travaux à l'été 2019 et communiquer ses conclusions sur l'impact des divers programmes de rémunération et produire des recommandations au conseil d'administration sur les programmes de rémunération des agronomes et leurs aspects éthiques et déontologiques à l'automne 2019.

LA PHYTOPROTECTION

À la suite de l'annonce de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, plusieurs intervenants se questionnaient sur l'indépendance professionnelle des agronomes employés par des fabricants ou des distributeurs de pesticides. L'entente conclue en février 2018 entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) définit le partage des responsabilités et de collaboration entre les deux organismes, afin notamment de documenter la problématique de l'indépendance professionnelle des agronomes et d'y apporter des correctifs, s'il y a lieu. Ainsi, l'entente prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi de la mise en œuvre des exigences réglementaires relatives à la justification et à la prescription agronomiques. Le comité de suivi

est composé des organismes suivants : le MELCC, l'OAQ, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'Union des producteurs agricoles, Équiterre, la Fédération des apiculteurs du Québec et la Fondation David Suzuki. Le MELCC, représenté par la Direction des matières dangereuses et des pesticides (DMDP), en assurera la coordination et le secrétariat. Le comité de suivi de la mise en œuvre des exigences réglementaires relatives à la justification et à la prescription agronomiques a commencé ses travaux à l'automne 2018 et se sont poursuivis tout au long de l'année.

LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICILES

Le 16 avril 2018, L'Ordre déposait ses commentaires sur le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). Cette modification réglementaire permettra au MELCC d'introduire à l'article 22 de bonnes pratiques culturales et de conservation des sols, afin de réduire les pertes de phosphore dans les plans d'eau. De même, cette modification offrirait l'opportunité de permettre l'introduction de la méthode du bilan alimentaire et le regroupement des petites parcelles sur la base de critères agronomiques. Ce projet de modification n'était toujours pas adopté au moment d'écrire ces lignes.

LA RELATION AGRONOME-TECHNOLOGUE

L'Ordre des agronomes du Québec a adopté, il y a près de 15 ans, sa *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques*. Cette politique a été mise en place pour assurer que les technologues puissent œuvrer en agriculture et en agroalimentaire. L'entente est à la base un plan d'action (ou protocole d'interventions) convenu entre agronome et technologue, afin de baliser et définir les paramètres avec lesquels un technologue professionnel pourra réaliser certaines portions d'un acte agronomique ou certains actes agronomiques.

Depuis février 2019, l'Ordre a amorcé une série de rencontres avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec, dont l'objectif est la signature d'un protocole d'entente mieux adapté à la réalité professionnelle des technologues et des agronomes. Nous espérons vous présenter, lors du congrès 2019, les résultats de ces travaux.

LES ACTES AGRONOMIQUES EN FINANCEMENT AGRICOLE

La *Loi sur les agronomes* définit de façon large les actes réservés en gestion et financement agricole. Le projet de refonte de la *Loi sur les agronomes* de 2013 offrait une meilleure définition. Le projet de loi modifiant la *Loi sur les agronomes* n'ayant pas été adopté, l'Ordre croit qu'il est nécessaire de définir clairement les actes en financement et en gestion

agricole. Pour ce faire, le conseil d'administration a mandaté la mise sur pied d'un comité d'experts.

LE RESPECT DU CHAMP DE PRATIQUE DE L'AGRONOME

Depuis toujours, l'Ordre fait de nombreux efforts pour faire reconnaître les champs de pratiques des agronomes. Au cours de l'année 2018, nous avons réorienté nos actions pour assurer le respect des actes réservés aux agronomes :

- a) Confier au bureau du syndic les enquêtes en pratique illégale.
- b) Programmer des rencontres avec les employeurs pour s'assurer que les postes qui doivent être occupés par des agronomes sont effectivement occupés par des agronomes.
- c) Rencontrer les employeurs afin de bien les informer sur le champ d'activité de l'agronome et des responsabilités qui leur incombent dans le respect de celui-ci. Le respect des actes réservés aux agronomes est un volet important de la protection du public, les employeurs ignorent parfois la portée du champ de pratique de l'agronome. L'Ordre investira davantage de ressources pour faire connaître et respecter le champ d'activités des agronomes.

LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration a adopté, en 2017, une refonte de la gouvernance de l'Ordre, dont le but était de réviser les rôles et les responsabilités des administrateurs et de la permanence. Les trois comités mis sur pied pour donner suite à la refonte de la gouvernance ont atteint leur vitesse de croisière.

Depuis l'automne 2018, les administrateurs de l'Ordre sont soumis à un règlement portant sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs d'un ordre professionnel. Ces nouvelles règles encadrent la fonction d'administrateur, imposent un code de conduite et des règles.

La mise à jour du *Code des professions* a pour effet de modifier la composition et le fonctionnement de l'Ordre des agronomes du Québec. À la suite de l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles, l'Ordre doit modifier l'organisation des sections. Le comité de gouvernance s'est penché sur la question et le conseil d'administration a approuvé leurs recommandations. L'Ordre doit, d'ici 2021, réduire le nombre de sections régionales, passant de 11 à 10. Je vous invite à consulter votre infolettre *L'Agro Express* pour suivre la mise en route de ces changements.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La *Loi sur la sécurité et le bien-être des animaux* a été adoptée en décembre 2015. Depuis cette date, l'Ordre, en collaboration avec l'Association des agronomes en zootechnie, a développé des documents et des outils de références pour soutenir le travail des agronomes en bien-être animal. Le dernier document de référence de cette série s'intitule *Fiche descriptive et arbre décisionnel pour aider l'agronome à identifier les situations probables pouvant affecter le bien-être et la sécurité d'un animal*. Il a été adopté en décembre 2018.

Au cours des 12 derniers mois, je me suis déplacé partout au Québec pour présenter l'approche de l'Ordre en matière de bien-être animal.

L'ALLIANCE ARIANE

L'Ordre des agronomes du Québec est membre de l'Alliance ARIANE - Pour une politique nationale d'aménagement du territoire pour le Québec - depuis l'été 2018. Créée en septembre 2015, elle travaille à faire de l'aménagement du territoire et l'urbanisme une priorité au Québec. Son objectif principal est que le Québec se dote, dans le cadre d'une politique nationale, d'une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puissent assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'AGRICULTURE DANS LE LITTORAL, LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines*

inondables du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques définit le littoral ainsi : « cette partie des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau ». Sur le littoral, à l'exception de certaines activités, sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux, incluant ceux liés aux activités agricoles (ex. : labour, semis, récolte, etc.). La réalité nous indique que des superficies sont cultivées à des fins agricoles dans le littoral, comme celui du Lac-Saint-Pierre. L'Ordre s'implique dans le dossier du Lac-Saint-Pierre, car un projet de recherche est en cours pour identifier les meilleures pratiques agronomiques et culturelles visant à améliorer la santé de cet écosystème aquatique. L'Ordre est interpellé à baliser la pratique professionnelle des agronomes qui exercent des services-conseils dans les zones du littoral.

LA REFONTE DE LA LOI SUR LES AGRONOMES

L'automne 2018 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau gouvernement. Nous espérons profiter de ses quatre années au pouvoir pour compléter le cycle de mise à jour de la *Loi sur les agronomes*. Nous reprendrons au cours de la prochaine année nos démarches auprès des diverses instances gouvernementales pour souligner la nécessité de la mise à jour de notre Loi.

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Plusieurs changements ont eu lieu dans l'équipe de permanents cette année. Le rapport de la directrice générale souligne les principaux changements survenus

au cours des 12 derniers mois. Guillaume Labarre, directeur général et secrétaire de l'Ordre, nous a quitté en juillet 2018. À la suite de son départ, le conseil d'administration a mandaté le comité des ressources humaines pour recruter et lui recommander l'embauche de son remplaçant. À la suite de ce processus, le comité des ressources humaines recommandait l'embauche par le conseil d'administration de Me Louise Richard comme directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Mme Richard est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2018.

MOT DE LA FIN

Le dernier exercice en aura été un de plusieurs changements : changements de locaux avec le déménagement du siège, changements au sein de la permanence de l'Ordre et finalement changements au sein du conseil d'administration de l'Ordre. Je remercie tous les membres du personnel de l'Ordre, dont la directrice générale, qui, jour après jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes afin que l'Ordre puisse remplir sa mission de protection du public et atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés. Permettez-moi de souligner l'implication et le dévouement des membres du conseil d'administration. Finalement, je désire souligner le travail des nombreux agronomes membres des comités qui, généreusement, libèrent de nombreuses heures à leur agenda pour contribuer au développement de notre profession. Merci à chacun!



Le président,
Michel Duval, agr.

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT



Bien qu'officiellement le rôle du vice-président consiste à remplacer le président lors de son absence, des mandats spécifiques m'ont été confiés au cours de mon premier mandat et ceux-ci se sont particulièrement mis en action au cours de la dernière année. Ces initiatives s'ajoutent à mes responsabilités de membre du comité de finances et d'audit, de membre du comité des équivalences, de président du comité d'admission et de président du comité de formation des agronomes.

AGRICULTURE URBAINE

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est impliqué de façon plus active auprès d'acteurs importants de l'agriculture urbaine de la grande région de Montréal. À travers les années, l'Ordre a toujours été plus près du rôle traditionnel des agronomes vis-à-vis les producteurs des régions rurales et périurbaines. À travers sa mission de protection du public, l'Ordre s'est engagé à se rapprocher du consommateur et de la population urbaine en s'impliquant auprès de l'organisme Cultiver Montréal, où je siège en tant que membre du conseil d'administration. Nous sommes également présents auprès

du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) en tant que membre partenaire. Cette collaboration nous a permis des rapprochements avec le Laboratoire en agriculture urbaine (AU/LAB) dans le but de travailler en collaboration avec le centre de recherche pour fournir une expertise et des formations aux agronomes œuvrant et désirant œuvrer en agriculture urbaine.

PROJET SENTINELLE

La formation continue des agronomes est essentielle au maintien de leurs compétences. En tant qu'intervenant de première ligne auprès des agriculteurs, il était important pour l'Ordre de reconnaître la formation Agir en sentinelle pour la prévention du suicide - Déclinaison agricole, offerte par l'Association québécoise de prévention du suicide, de concert avec l'UPA. Cette formation permet d'établir le contact avec les personnes qui semblent en détresse et vise à assurer un lien entre les personnes suicidaires et les ressources d'aide du territoire. Les compétences développées dans le cadre de la formation entrent dans le spectre des compétences d'un agronome. C'est pourquoi nous avons travaillé, de concert avec l'équipe responsable du dossier à l'Union des producteurs agricoles, pour que cette formation soit reconnue parmi les formations liées à l'agronomie dans notre politique de formation continue.

SANTÉ DURABLE

L'Ordre a été sollicité par l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) pour se joindre à sa table de discussion, afin de donner suite à son énoncé de position *Bâtir la santé durable au 21^e siècle*. Nous avons répondu à l'appel de l'ASPQ parce que nous considérons que l'agronome joue un rôle essentiel en santé publique en tant que gardien de la production d'aliments au Québec. C'est par une approche interdisciplinaire, dont nous faisons partie, que l'ASPQ entend travailler sur l'amélioration de la santé publique et des populations, et nous pouvons être fiers en tant que professionnels de travailler à relever ce défi.

Le vice-président,
Pascal Thériault, agr.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



C'est avec un grand plaisir que je rédige, pour la première fois, le rapport de la directrice générale et de la secrétaire. Bien que j'exerce au sein de l'Ordre depuis mars 2013, j'ai été nommée à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec en octobre 2018. Je tiens à remercier immédiatement tous les membres de l'équipe pour le soutien et le professionnalisme dont ils font preuve tous les jours tant envers l'Ordre qu'envers moi.

L'Ordre a connu beaucoup de changements au cours du dernier exercice et c'est grâce à tous ceux qui y travaillent que nous avons réussi à y faire face tout en maintenant la qualité de l'ensemble des services que doit offrir un organisme comme l'Ordre.

LES RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs changements sont survenus au cours de la dernière année.

Johanne Bisson et Denise Dupuis nous ont quittés après avoir mis leurs talents respectivement 28 et 22 ans au service de l'Ordre. Pas besoin de vous dire qu'elles ont laissé derrière elles leurs empreintes et d'excellents souvenirs.

L'agent de communication Alexis Gendron-Boulanger et l'agronome François Montambault nous ont eux aussi quittés au cours de l'année pour poursuivre leur carrière sous d'autres cieux.

N'oublions pas le départ de Guillaume LaBarre, agronome. Après cinq ans à la direction générale de l'Ordre, il a décidé de poursuivre son travail auprès de l'Ordre des psychologues du Québec.

Afin de compléter l'équipe, Mélanie Abellan et Joelle Andrianary ont rejoint nos rangs. Elles s'occupent de l'inspection professionnelle, de l'admission et des demandes d'équivalence. Kétra Pelletier a été nommée agente aux communications et Raphaëlle Gendron, agronome, occupe le poste de chargée du développement professionnel.

LES COMMUNICATIONS

L'Ordre attache une grande importance à la qualité de ses communications, tant avec ses membres qu'avec ses partenaires ou le grand public. Il valorise l'amélioration continue dans ses pratiques de communication.

Le 80^e anniversaire

Les activités de promotion du 80^e anniversaire se sont poursuivies jusqu'au 13 août 2018. La fin du 80^e a été marquée par la refonte de l'infolettre *L'Agro Express* et la production de trois capsules vidéo donnant la parole au président actuel et à deux ex-présidents sur l'avenir de l'agronomie au Québec. Elles sont accessibles sur la chaîne YouTube de l'Ordre.

Le site Web

Depuis novembre 2018, l'Ordre publie des portraits d'agronome sur son site Web, dans la section *La profession*, sous *Profil et statistiques*. Ces portraits sont relayés dans l'infolettre et dans les médias sociaux de l'Ordre.

Les médias sociaux

L'Ordre assure une présence constante sur Twitter, Facebook et LinkedIn grâce au suivi de

son calendrier éditorial. Il offre également un appui aux sections régionales dans la gestion et dans la promotion de leur page ou groupe Facebook.

Le congrès 2018

Soutenue par le comité scientifique, l'équipe de la permanence a planifié et organisé le congrès annuel sur le thème *Ensemble: agronomie et interdisciplinarité*. Tenu les 18 et 19 octobre 2018 à Boucherville, l'événement a attiré plus de 300 personnes. Le vice-président de l'Ordre, Pascal Thériault, en a assumé l'animation.

Deux événements marquants ont eu lieu au cours de ce congrès. D'une part, Michel Duval, président de l'Ordre des agronomes du Québec, et François Laliberté, président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, ont profité de l'occasion pour signer la *Position concernant les actes réservés (exclusifs ou partagés) entre les agronomes et les ingénieurs forestiers dans le domaine de l'agroforesterie*. Cette entente est le fruit d'un travail de collaboration important entre les professionnels des deux ordres. D'autre part, l'agronome et chargé du développement professionnel François Montambault a procédé au lancement officiel de la plateforme ASIO auprès des membres de l'Ordre des agronomes du Québec. ASIO est un genre de hibou. Il est connu pour sa veille nocturne. Par extension, la plateforme de formation continue ASIO assure un rôle de vigie en agronomie en proposant une offre de formations variées et pertinentes.

Les communications ont collaboré de près à la mise en place de la plateforme de formation continue ASIO et à la production de capsules de formation.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA FORMATION CONTINUE

La plateforme de formation continue ASIO

La plateforme de formation continue ASIO a été activée en août 2018. Mise en place grâce à un financement du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dans le cadre du programme *Accès aux ordres professionnels*, cette plateforme héberge des formations destinées aux membres candidats à la profession et aux agronomes. Les capsules de formation pour les candidats permettent aux personnes formées en agronomie hors du Québec de suivre un programme de formation visant à les familiariser avec les particularités de l'agriculture québécoise et celles de la pratique de la profession d'agronome au Québec.

D'autres capsules, disponibles sur ASIO, sont destinées à tous les agronomes en exercice et touchent diverses disciplines agronomiques. Des conférences captées lors d'une journée de formation continue en phytoprotection en 2018 par l'OAQ ont été mises en ligne cette année.

L'Ordre a également organisé une journée de formation en salle sur *la mise en œuvre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* financée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le congrès 2018 de l'Ordre vient compléter la liste des formations offertes en salle, organisées par l'Ordre en 2018. Cinq des conférences du congrès ainsi que la totalité de la journée portant sur *la mise en œuvre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* ont été captées et rendues disponibles sur ASIO.

L'Ordre poursuit son travail afin d'offrir des formations de qualité aux agronomes de tout horizon tant en salle qu'à distance.

LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2018-2019, plusieurs comités d'agronomes experts ont travaillé à l'élaboration de grilles de référence et de lignes directrices. Notons parmi celles-ci :

- > le *Guide de bonnes pratiques visant à réduire l'utilisation et les risques des insecticides de la famille des néonicotinoïdes dans la culture de pommes de terre*,
- > la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle* et
- > la *Fiche descriptive et arbre décisionnel pour aider l'agronome à identifier les situations probables pouvant affecter le bien-être et la sécurité d'un animal*.

D'autres comités sont déjà à l'œuvre afin d'établir les règles de l'art dans d'autres domaines de l'agronomie. Ces documents indispensables au travail des agronomes se trouvent sur le site Web de l'Ordre.

LES AFFAIRES JURIDIQUES

L'Ordre se doit de respecter les lois et règlements qui régissent son champ d'activité. Pour ce faire, les affaires juridiques s'occupent de la réglementation, de la discipline et de toute autre demande qui lui est faite. Les rapports des activités du conseil de discipline et de la pratique illégale vous font état des différentes statistiques.

LE DÉMÉNAGEMENT

Depuis novembre 2018, l'Ordre partage ses bureaux avec l'Ordre des sages-femmes du Québec et l'Ordre professionnel des sexologues du Québec. L'Ordre est toujours à Montréal, mais, après près de vingt ans passés sur la rue Sherbrooke, il est maintenant installé sur l'avenue Papineau.

Des espaces mieux pensés, de nouvelles salles de réunion et des moyens efficaces de communication permettent une rationalisation des dépenses, la tenue des conseils d'administration et de discipline dans nos bureaux ainsi que des réunions à distance en vidéoconférence.

LES FINANCES

Comme l'an dernier, la direction générale a travaillé en collaboration avec le comité de finances et d'audit, mis en place par le conseil d'administration. Vous trouverez l'analyse des états financiers vérifiés, accompagnée du rapport des vérificateurs, dans la dernière section du rapport annuel de l'Ordre.

MOT DE LA FIN

Tous les dossiers, menés tout au cours de la dernière année, sont le fruit du travail et de la collaboration des administrateurs, des membres des différents comités, des inspecteurs et du personnel de l'Ordre. Ces derniers contribuent tous les jours à l'avancement de la profession. Je désire remercier tous ceux qui ont œuvré à l'Ordre au cours de la dernière année pour le travail accompli durant leur séjour parmi nous.

Je tiens à remercier le président, Michel Duval, et le vice-président, Pascal Thériault, avec lesquels je travaille étroitement à remplir les différents mandats et les tâches qui relèvent de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre.

Mes derniers remerciements vont aux agronomes qui, partout au Québec, participent aux activités de l'Ordre. Ils contribuent à leur manière à mettre en œuvre le premier mandat de l'Ordre : la protection du public.



La directrice générale et secrétaire,
Louise Richard, avocate

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à cinq séances régulières et ils ont été convoqués à trois séances extraordinaires tenues via conférence téléphonique. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous. L'assemblée générale annuelle 2017-2018 des membres a eu lieu à l'hôtel Mortagne de Boucherville, le jeudi 18 octobre 2018. Celle de 2018-2019 se déroulera à l'hôtel Manoir Saint-Sauveur de Saint-Sauveur-des-Monts, le jeudi 3 octobre 2019.

Voici les principales résolutions adoptées.

RESSOURCES HUMAINES

- > Nommer la conseillère juridique, Louise Richard, avocate, directrice générale et secrétaire par intérim.
- > Nommer Louise Richard, avocate, directrice générale et secrétaire de l'Ordre.
- > Nommer à titre d'enquêteurs en pratique illégale et usurpation de titre:

- Yvon Caron, syndic par intérim;
- Marie-Claude Émond, syndique adjointe;
- Éric Lavoie, syndic adjoint.
- > Nommer l'agronome Marie-Claude Émond au poste de syndic de l'Ordre.
- > Nommer les agronomes Yvon Caron et Éric Lavoie au poste de syndics adjoints.
- > Nommer le représentant, le délégué ainsi que le substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.

COMITÉS

- > Nommer les membres des comités du conseil d'administration et leur confier certains mandats particuliers.
- > Nommer les représentants de l'Ordre au sein de groupes de travail externes.
- > Mandater la direction générale à mettre sur pied différents comités *ad hoc*.
- > Nommer les membres du comité d'enquête sur l'éthique et la déontologie.

AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- > Approuver les modifications au tableau des membres.
- > Traiter des dossiers relatifs à l'application des articles 45.1 et 55.1 du *Code des professions*, et accepter d'inscrire un nouveau membre ou de maintenir l'inscription au tableau de membres, étant donné qu'il n'y a pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.

- > Déléguer à la secrétaire de l'Ordre les décisions en vertu des articles 45 et 55.1 du *Code des professions* si la décision judiciaire à l'égard du membre ou du candidat est sans lien avec l'exercice de la profession d'agronome.
- > Déléguer à la secrétaire de l'Ordre les décisions du comité d'inspection professionnelle prises à la suite des enquêtes particulières réalisées auprès d'agronomes, si aucune mesure n'est requise (art. 6.01 et 6.13 et 7.01 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*).
- > Traiter les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stages, de formation et la réussite de ceux-ci.
- > Publier, dans *L'Agro Express*, le programme de surveillance générale des agronomes 2018-2019 et 2019-2020 que le comité d'inspection professionnelle a déterminé, et ce, en conformité avec les articles 4.01 et 4.02 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*.
- > Mandater la direction de poursuivre les travaux avec le groupe de travail du Conseil interprofessionnel du Québec mis en place afin de voir à l'implantation d'un système de votation électronique.
- > Convenir de participer à la consultation publique sur le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques afin de démontrer l'importance d'une formation adéquate pour

les professionnels qui auront à appliquer une telle méthode de compensation.

- > Mettre en place un groupe de travail afin de réaliser une ligne directrice pour le développement de programmes de rémunération variables et acceptables pour l'Ordre.
- > Autoriser la direction à établir des contacts pour devenir membre de l'Alliance ARIANE et signer la déclaration de la Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- > Adopter le plan d'action 2019-2020 en regard du Plan de développement stratégique 2015-2020.
- > Désigner les scrutateurs et les scrutateurs suppléants pour les élections 2019 à la présidence et la vice-présidence de l'Ordre.
- > Adopter les politiques, grilles de référence, guides, règles et documents suivants:
 - *Politique de conservation des dossiers*
 - *Politique concernant l'élection aux postes de président et de vice-président*
 - *Politique de formation continue 2019-2021*
 - *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec pour la préparation et le suivi d'un plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf*
 - *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes agronomiques posés en regard de l'exploitation et le réaménagement de sablières, de gravières, de carrières, de remblais et d'enlèvement de sol arable ou autres matériaux - CPTAQ*
 - *Guide des bonnes pratiques relatives à l'utilisation et à l'application d'insecticides de*

la famille des néonicotinoïdes dans la culture de pommes de terre

- *Règles concernant la conduite des assemblées générales de l'Ordre*
- *Fiche descriptive et arbre décisionnel pour aider l'agronome à identifier les situations probables pouvant affecter le bien-être et la sécurité d'un animal élaboré en collaboration avec l'Association québécoise des agronomes en zootechnie*
- *Méthodes d'évaluation du rendement des prairies basées sur la prise de données à la ferme*
- > Convenir de débiter le processus de modifications réglementaires pour la nouvelle répartition des sections, durée des mandats du président, du vice-président et des présidents de sections.
- > Reconnaître tous les baccalauréats en sciences et technologie des aliments de l'Université Laval et entreprendre les démarches afin d'ajouter le baccalauréat en sciences et technologie des aliments - concentration management au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.*
- > Approuver les recommandations du comité de la formation des agronomes au regard des crédits agronomiques.
- > Convenir des suivis à effectuer concernant les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2018.
- > Convenir de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale annuelle 2019.

ADMINISTRATION ET BUDGET

- > Adopter les états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.
- > Adopter le budget 2018-2019.
- > Adopter les prévisions budgétaires 2019-2020 pour présentation aux membres.
- > Recommander à l'assemblée générale annuelle 2018 de l'Ordre de recourir aux services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers 2018-2019.
- > Adopter le montant de la cotisation 2019-2020, soit d'appliquer une hausse de 2,5% pour toutes les catégories de cotisation.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

- > Nommer les récipiendaires des différents prix de l'Ordre.
- > Convenir du thème du congrès 2019: *L'influence du consommateur en agronomie.*
- > Adopter les plans de communications suivants:
 - Visibilité des administrateurs du conseil d'administration et diffusion de leurs décisions;
 - Plateforme de formation continue accréditée de l'Ordre - ASIO.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au 1^{er} avril 2018, 3 314 membres étaient inscrits au tableau de l'Ordre

- > 202 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- > 80 membres se sont réinscrits.
- > 149 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 8 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, 2 sont devenus membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).
- > Des 149 nouveaux membres, 1 permis temporaire a été délivré (art. 37, Charte de la langue française).

- > 1 permis restrictif temporaire a été renouvelé.
- > 3 membres ont démissionné.
- > 5 radiations temporaires ont été imposées par le conseil de discipline.
- > 3 membres sont décédés.

Ainsi, au 31 mars 2019, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 335 agronomes

Le montant de la cotisation pour 2018-2019 était de 547,74 \$, auquel s'ajoutaient la contribution de 10 \$ à Agronomes Canada, les taxes ainsi que la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le droit de pratique était fixée au 31 mars 2019.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence

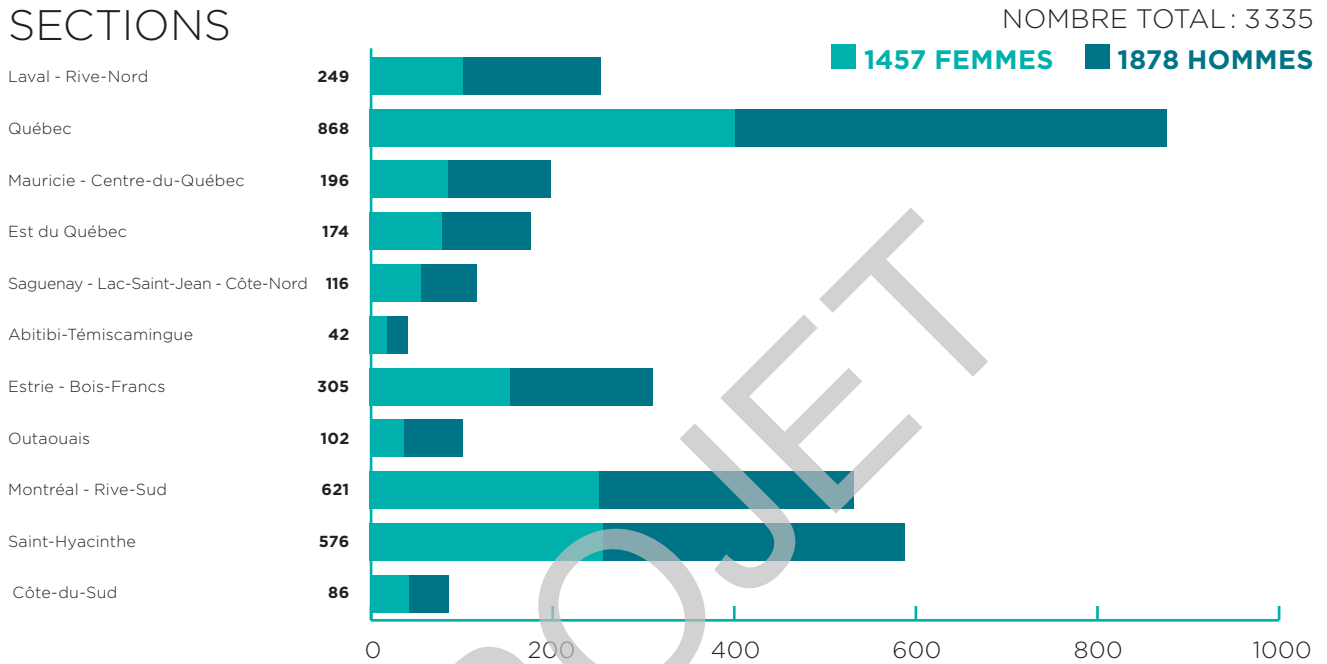
d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec étaient de 180,61 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 98,38 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 285,17 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 98,38 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

CLASSE DE COTISATION	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 799	547,74 \$
Régulier (rabais parental)	100	182,58 \$
Régulier (nouveau membre - avril)	54	502,10 \$
Régulier (nouveau membre - septembre)	41	273,87 \$
Régulier (nouveau membre - novembre)	53	182,58 \$
Retraité	151	182,58 \$
Invalide	6	182,58 \$
Membre à vie	129	0 \$
Permis temporaire (admission-avril)	1	502,10 \$
Permis restrictif temporaire	1	547,74 \$

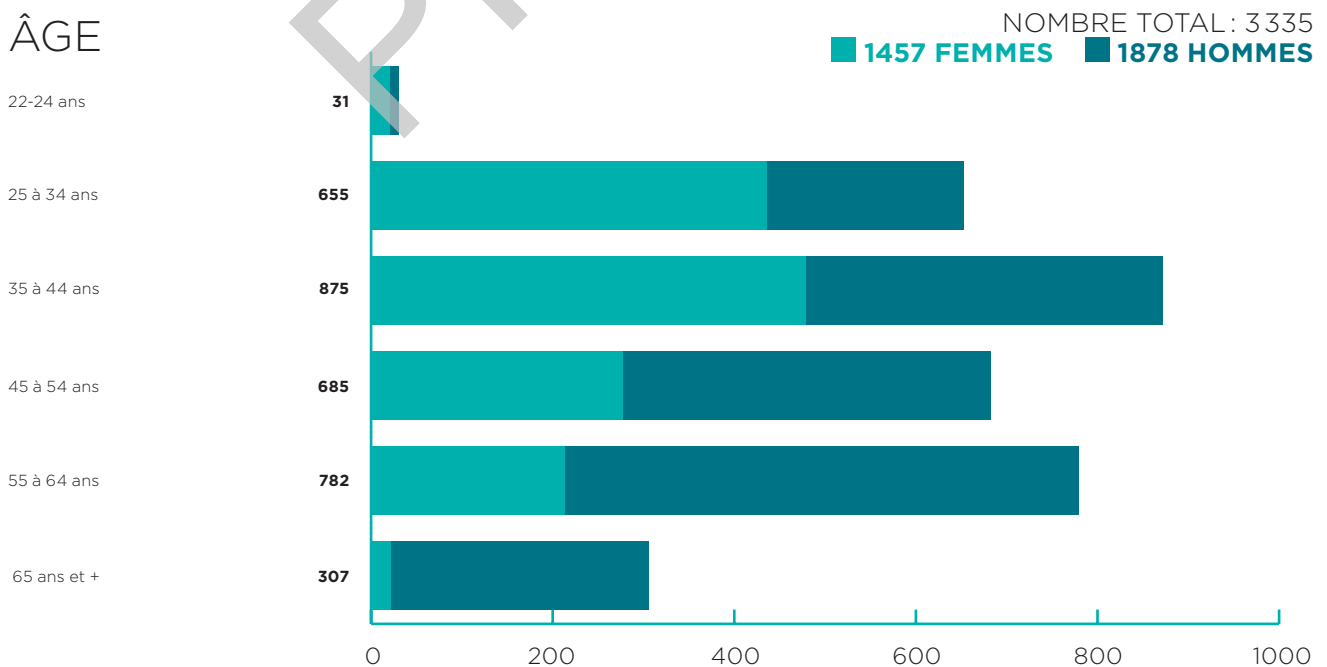
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTION, SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2019*

SECTIONS



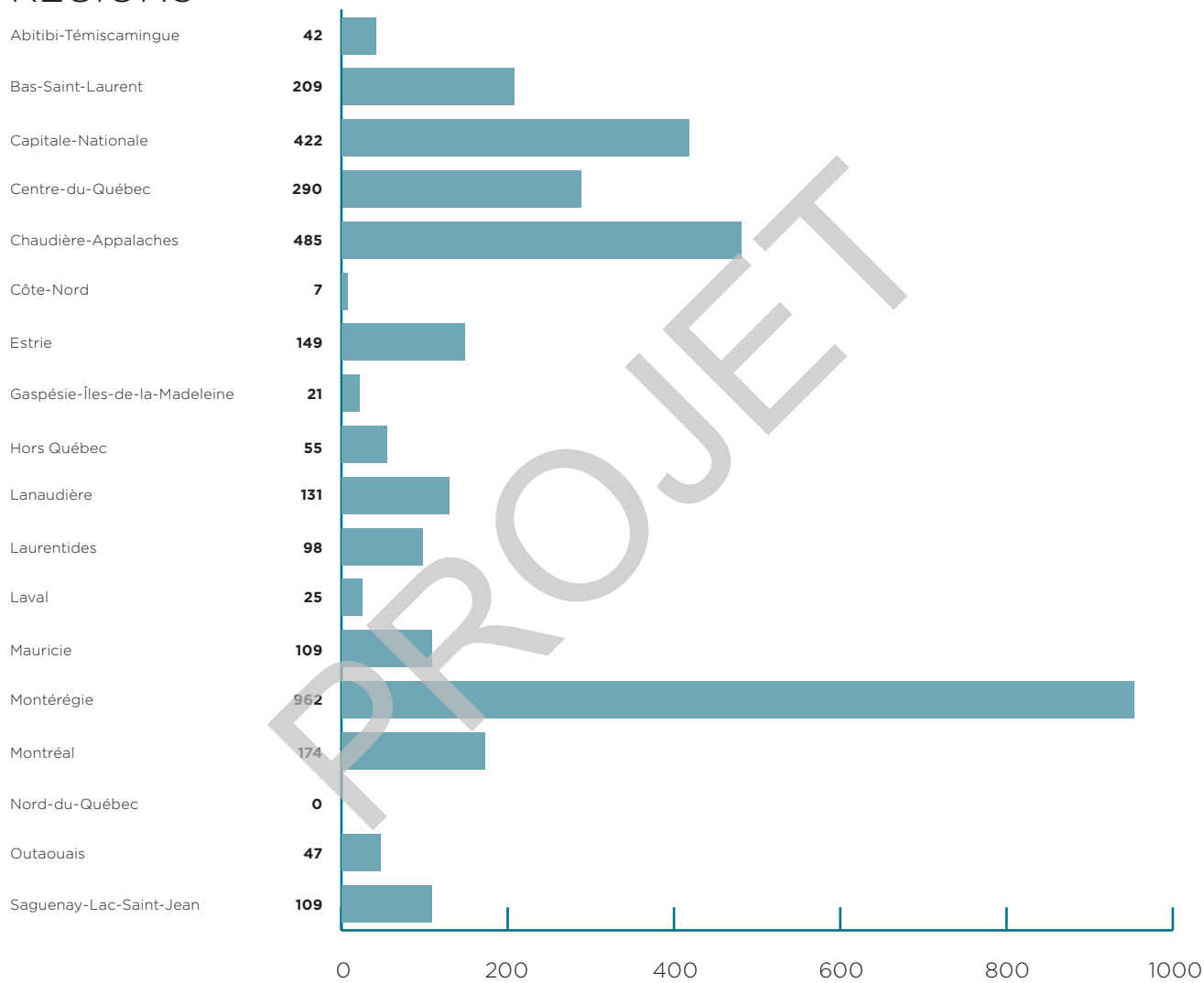
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TRANCHE D'ÂGE AU 31 MARS 2019*

ÂGE



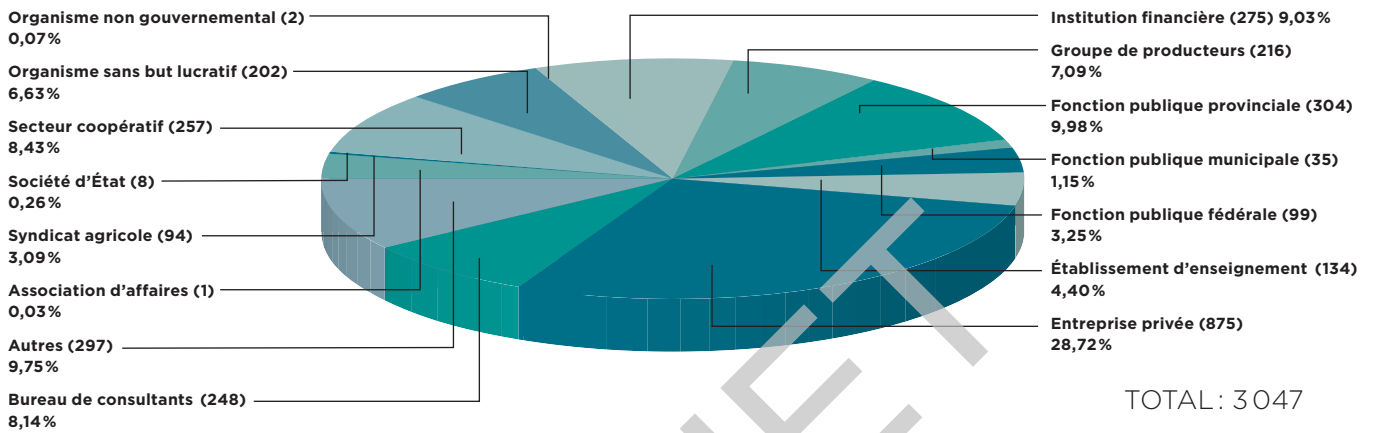
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2019*

RÉGIONS

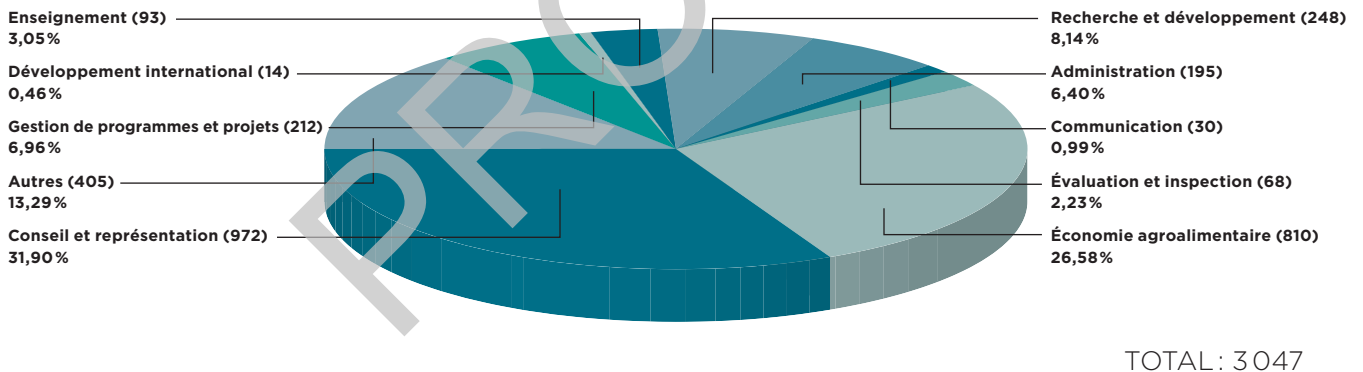


* Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur.

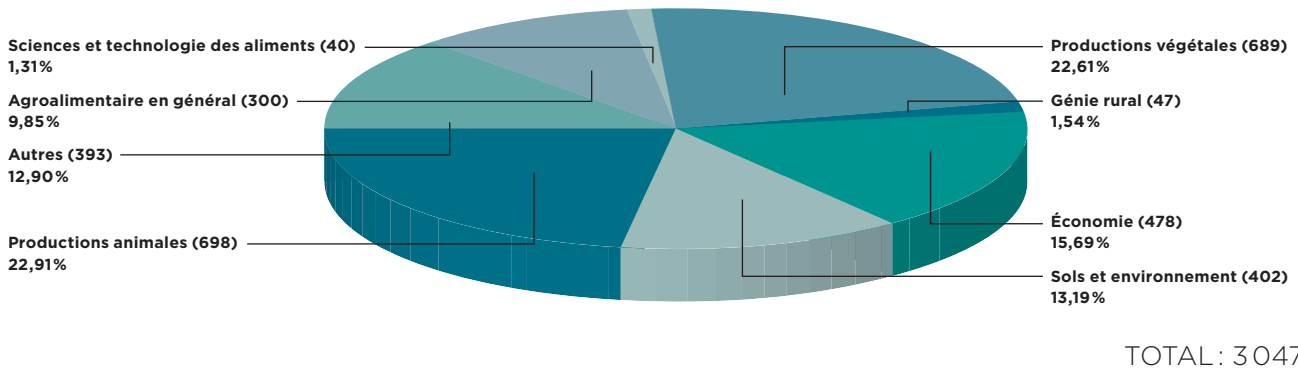
RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2019



RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR DOMAINE D'INTERVENTION AU 31 MARS 2019



RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR CHAMP D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2019



PROJET

ACTIVITÉS EN LIEN
AVEC LE CONTRÔLE DE

l'exercice
DE LA PROFESSION

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

FORMATION DES AGRONOMES

Le comité de la formation des agronomes est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes.

Au cours de l'année 2018-2019, le comité a tenu deux réunions durant lesquelles divers cours offerts par les universités Laval et McGill ont été étudiés. À cette occasion, il a été recommandé au conseil d'administration d'ajouter les cours suivants à la *Liste des crédits agronomiques de l'Ordre*. Cette recommandation a été entérinée par les administrateurs.

Université McGill:

- > BREE 329 - Precision Agriculture (3 crédits)
- > PLNT 211 - Principles of Plant Science (3 crédits)
- > PLNT 345 - Horticulture-Solanaceous Crops 1 (3 crédits)
- > PLNT 430 - Pesticides in Agriculture (3 crédits)

Université Laval:

- > AGF 6012 - Interventions agroforestières (3 crédits)
- > AGF 7001 - Agroforesterie tempérée (3 crédits)
- > AGF 7002 - École d'été en agroécologie (3 crédits)
- > BVG 7000 - Physiologie agroenvironnementale des plantes (3 crédits)
- > SLS 3010 - Conservation des sols (3 crédits)
- > SLS 6016 - Sciences environnementales du sol (3 crédits)

ÉQUIVALENCE

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome¹.

Le comité des équivalences s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2018-2019 pour analyser 58 dossiers, dont 38 nouvelles demandes (26 demandes d'équivalence de diplôme et 12 demandes d'équivalence de formation).

Le comité a fait des recommandations au conseil d'administration sur 50 dossiers (26 équivalences de diplôme, 9 équivalences de formation et 15 cheminements de formation). Les 8 dossiers restants sont en processus de reconnaissance d'une équivalence de formation ou diplôme.

¹ *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.*

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME 2018-2019 DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	EN COURS
Au Canada	2	2	0	0
Hors Canada	26	24	0	2
Total	28	26	0	2

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec **28**

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION 2018-2019 ACQUISE AU QUÉBEC ET HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	EN COURS
Du Québec	23	6*	0	0	17
Du reste du Canada	2	1**	0	0	1
Hors Canada	5	2***	0	0	3
Total	30	9	0	0	24

*Demandes reçues: (2) 2015-2016, (4) 2018-2019

**Demandes reçues: (1) 2018-2019

***Demandes reçues: (1) 2016-2017, (1) 2018-2019

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION 2018-2019 ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Au cours de l'année 2018-2019, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles quatre demandes de révision ont été étudiées. La décision du comité des équivalences a été révisée pour trois dossiers.

ADMISSION

Des trois sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'année, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Le taux de réussite moyen a été de 84 %, avec 149 candidats admis. Le verdict de l'examen étant la réussite ou l'échec, toutes les demandes reçues ont fait l'objet d'une décision.

Il est à noter qu'à l'intérieur de cette cohorte, deux permis réguliers ont été délivrés à deux candidats admissibles en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la France et le Québec.

Au cours de l'année 2018-2019, l'Ordre a admis 244 nouveaux membres « candidat à la profession ». Rappelons que ce statut procure tous les avantages qu'un membre régulier bénéficie à l'exception du droit de poser des actes agronomiques et du droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'Ordre et de ses sections régionales.

Également, quatre séances d'information portant sur les modalités et la préparation à l'examen d'admission ont été tenues à l'attention de tous les aspirants agronomes.

> Deux séances tenues au bureau de l'Ordre pour les candidats en préparation à l'examen d'admission, soit en septembre 2018 et en mars 2019.

> Une séance tenue auprès des étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement (FSAE) de l'Université McGill, soit en mars 2019.

> Une séance tenue auprès des diplômés étrangers de l'organisme montréalais Carrefour BLÉ, lequel a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le président de l'Ordre, l'agronome Michel Duval, a rencontré les étudiants de la faculté d'agronomie de l'Université Laval (FSSA) dans le cadre d'un mini colloque sur l'intégration professionnelle au mois de novembre 2018.

L'Ordre a été présent aux Journées carrière de ces deux facultés afin d'informer les étudiants sur le processus d'admission.

TABLEAU 1 **SYNTHÈSE DES DEMANDES D'ADMISSION EN 2018-2019**

	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Candidat ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'Ordre)	148	129	19
Candidats ayant obtenu dans les provinces de l'Ouest et les Territoires un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen écrit de l'Ordre - permis sur permis)	0	0	0
Candidats ayant obtenu un diplôme en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications	2	2	0
Candidat ayant obtenu une équivalence de l'Ordre			
a Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée « équivalence de diplôme ») (voir tableau 2)	22	13	9
b Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée « équivalence de formation » hors Québec) (voir tableau 3)	1	1	0
c Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé au Québec (appelée « équivalence de formation » au Québec) (voir tableau 3)	5	4	1

TABLEAU 2 RECONNAISSANCE FONDÉE SUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE « ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME »), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2018-2019

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Québec	0	0	0
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
Total hors Québec, mais au Canada	0	0	0
France	2	2	0
Union européenne (sans la France)	0	0	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	22	13	9
Total hors Canada	22	13	9
TOTAL	22	13	9

TABLEAU 3 RECONNAISSANCE FONDÉE SUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE « ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME »), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2018-2019

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Québec	5	4	1
Ontario	1	1	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
Total hors Québec, mais au Canada	1	1	0
France	0	0	0
Reste de l'Union européenne	0	0	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0
Total hors Canada	0	0	0

TABLEAU 4 DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
Canada (règlement pris en vertu de 94 g)	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

TABLEAU 5 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0			0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0			
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)			0	

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

Au cours de l'année financière 2018-2019, l'entente conclue entre l'Ordre et La Capitale assurances générales inc. a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle. Cette entente bénéficie aux 666 agronomes qui ont choisi d'être assurés par cette firme, dont 147 exercent à leur compte.

L'Ordre a convenu, avec l'assureur, d'un contrat qui établit un régime d'assurance responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, et dont la couverture est d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre et jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Cependant, les agronomes concernés n'ont pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs à condition de satisfaire aux conditions du règlement.

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de l'exercice, ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie:

- **Annexe I** – Preuve d'assurance: 697 agronomes ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres auprès de La Capitale ou d'autres assureurs.
- **Annexe II** – Déclaration de l'employeur: 1 263 agronomes ont déclaré, aux fins du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, que leur employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commises par l'agronome à leur emploi dans l'exercice de ses fonctions.
- **Annexe III** – Demande d'exemption: 1 427 agronomes ont demandé à être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu par l'article 1 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou à l'autre des conditions suivantes:
 - > 303 agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1);
 - > 60 agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement, ou l'un de ses ministres, nomme la majorité des membres, et dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
 - > 4 agronomes sont au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, ou d'un organisme dont celle-ci nomme les membres, ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève, ou est lui-même une telle personne;
 - > 1 agronome est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la *Loi sur l'exécutif* (L.R.Q., c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (L.R.Q., c. A 23.1);
- 39 membres ont pris une assurance de type *moonlighting* pour leurs actes agronomiques occasionnels.

> 95 agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (L.R.C. 1985, c. P 35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette loi;

> 11 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions ne prévoit pas de classes de membres.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2019, 88 agronomes exercent en société par actions.

Il est à noter que l'Ordre ne prévoit pas de montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE 2018-2019 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle pour les sociétés concernant les fautes commises par l'agronome qui exerce au sein de la société	88	1 000 000	3 000 000
Si la société est détenue par plus de 3 agronomes	0	1 000 000	4 000 000

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicomis de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

FORMATION CONTINUE

L'Ordre des agronomes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*. Toutefois, l'Ordre possède une *Politique de formation continue*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017 et valide jusqu'au 31 mars 2019. Chaque agronome a le devoir de respecter la politique et doit satisfaire aux exigences relatives au nombre d'heures et au type d'activités de formation à suivre.

La *Politique de formation continue*, le guide d'accréditation et les formulaires requis pour toute demande d'accréditation ainsi que la liste de toutes les activités de formation continue accréditées sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante: <https://oaq.qc.ca/membres/formation-continue/>.

La plateforme de formation continue de l'Ordre, nommée ASIO, a été rendue accessible en août 2018. La plateforme accueillait au 31 mars 2019, 26 capsules de formations. Parmi ces capsules, 12 ont été élaborées spécifiquement pour permettre aux candidats à la profession formés hors Québec de suivre un programme de formation visant à les familiariser avec les particularités de l'agriculture québécoise et de la pratique de la profession agronomique au Québec. Certaines de ces capsules présentent un intérêt particulier pour les agronomes en exercice souhaitant rafraîchir leurs connaissances sur la pratique professionnelle. Les 14 autres vidéos sont des captations de conférences et de formation offertes en salle par l'Ordre et rendues accessibles sur la plateforme ASIO. La plateforme ASIO peut être consultée à l'adresse suivante: <https://asio.oaq.qc.ca/>.

Les membres du comité de formation continue se sont réunis deux fois durant l'année financière 2018-2019 pour réaliser le mandat du conseil d'administration de l'Ordre.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 166 activités de formation continue données par différents partenaires en salle ou en présentiel, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le guide d'accréditation. De plus, il y avait également 46 vidéos accréditées conçues et offertes par différents partenaires et disponibles en ligne à tous les agronomes en tout temps.

LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE UNIQUEMENT LES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES ET/OU MISES EN LIGNE SUR LA PLATEFORME ASIO PAR L'ORDRE EN 2018-2019

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE		
		En salle	Webinaire	ASIO
Congrès 2018 - Ensemble, agronomie et interdisciplinarité: journée du 18 octobre 2018, Boucherville	3,25	170	47	
Conférence: Production végétale et interdisciplinarité: présentation de quelques cas vécus	1,00			5
Conférence: Agriculture urbaine: terreau fertile pour la collaboration interdisciplinaire	1,00			15
Conférence: Une collaboration vétérinaire-agronome pour prévenir la résistance parasitaire	1,00			4
Conférence: L'évolution de l'environnement d'affaires et ses implications au niveau de la gestion de l'entreprise agricole	1,00			9
Conférence: Le virage numérique en agriculture en 8 questions	1,00			4
Collection Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec 2018 - 5 conférences	5,00			34
Congrès 2018 - Ensemble, agronomie et interdisciplinarité: journée du 19 octobre 2018, Boucherville	4,00	189	54	
Mise en œuvre du nouveau Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, Lévis (13 novembre 2018) et Saint-Hyacinthe (15 novembre 2018) et captation disponible sur ASIO	5,25 (en salle) 4,50 (ASIO)	56		15
Bonnes pratiques en phytoprotection relatives à l'utilisation et à l'application des néonicotinoïdes dans la pomme de terre	0,50			15
Comment le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue-t-il au concept de gestion intégrée?	0,75			6
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00			13
La Grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00			21
La production animale au Québec	3,50			31
La production avicole au Québec	1,00			18
La production bovine au Québec	0,75			10
La production laitière au Québec	1,25			18
La production porcine au Québec	1,00			13
La réglementation provinciale sur les pesticides	1,25			27
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50			30
Lâchers de mâles stériles pour le contrôle de la mouche de l'oignon: quels sont les avancées scientifiques et les résultats?	0,75			1
Le point sur la résistance des mauvaises herbes aux herbicides au Québec et les stratégies d'intervention	1,00			21
Les cultures fruitières au Québec	0,75			12
Les cultures légumières au Québec	0,75			14
Les grandes cultures au Québec	0,75			8
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00			19
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00			9
VFF QC: Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,00			5

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale publié par le conseil d'administration dans l'édition du 26 septembre 2018 de l'Agro Express.

PROGRAMME 2018-2019 DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Au moins 135 agronomes seront sélectionnés par le comité d'inspection professionnelle (CIP) pour être inspectés en 2018-2019, dont au moins 105 feront l'objet d'une visite par un inspecteur de l'Ordre.

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants:

- > être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2013 pour les inspections individuelles, à l'exception des agronomes œuvrant dans le domaine de la phytoprotection (référence à l'entente entre OAQ et MELCC);
- > donner des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection).
- > produire, modifier ou en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans

agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore;

- > réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en aménagement et conservation des sols;
 - > produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
 - > donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricoles, en surveiller la prestation;
 - > produire ou surveiller la production ou analyser les recommandations en entretien des terrains de golf.
2. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2017-2018 recevront un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie*, qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'Ordre. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 70 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

INTERVENTION DU CIP

En conformité avec le programme 2018-2019 de surveillance générale du CIP, 272 documents d'autoévaluation à la pratique professionnelle et outil d'aide à l'inspection professionnelle ont été envoyés, incluant les 130 examens professionnels ainsi que les 16 membres qui ont procédé à leur

réinscription au tableau de l'Ordre après une période d'absence de trois ans ou plus. Par la suite, le CIP a dressé 106 rapports de vérification et a procédé à 102 visites régulières d'inspection sur les lieux d'emplois dans les domaines agronomiques suivants:

- A. Agroenvironnement
- B. Conduite de la production animale
- C. Économie, gestion et financement agricoles
- D. Terrain de golf
- E. Phytoprotection

Les statistiques détaillées pour chacun de ces domaines apparaissent dans les pages suivantes de ce rapport. Par ailleurs, 3 membres ont fait l'objet d'inspections particulières.

Le comité, formé de 8 agronomes, a tenu 5 réunions au cours desquelles des décisions ont été prises afin d'aider l'agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public.

Ainsi, l'objectif fixé du programme de surveillance générale a été réalisé comme prévu (voir tableau ci-dessous). En outre, conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au conseil d'administration à la suite d'inspections particulières.

VISITES D'INSPECTION REGROUPÉES

La formule des visites regroupées a été renouvelée une fois de plus cette année. Au total, 5 groupes, pour un total de 27 agronomes, ont été rencontrés par des inspecteurs

représentant 5 employeurs différents dans 3 champs d'activités, soit: la production végétale, la production animale ainsi que la gestion et le financement. Cette formule a permis d'échanger sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) entre agronomes travaillant chez un même employeur. Le CIP a, en outre, recommandé de continuer à effectuer des visites selon cette approche.

Principaux constats de l'inspection professionnelle

Cette année, la campagne d'inspection professionnelle a couvert 5 champs d'activité de la pratique professionnelle.

Le nombre d'inspections professionnelles a globalement suivi la même tendance haussière que les années précédentes. Le nombre d'inspections particulières et d'auditions est quant à lui comparable à l'année précédente.

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit:

Agroenvironnement

Les PAEF analysés respectent les règles de l'art dans la majorité des dossiers inspectés de la campagne. Les lacunes relevées sont mineures.

Phytoprotection

L'année 2018-2019 fut la deuxième année d'inspection pour le domaine de la phytoprotection. Le règlement modifiant le *Code de gestion des pesticides*, ainsi que le règlement modifiant le *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*, sont entrés en vigueur le 7 février 2018. Aussi, l'obligation de prescription et de justifications agronomiques était effective pour la saison de croissance 2018 pour l'emploi de l'atrazine, et le sera à partir de la saison de croissance 2019 pour les 4 autres matières actives visées par la réglementation ainsi que pour les semences de grandes cultures et celles du maïs sucré (nouveau groupe 3A) traitées avec des

néonicotinoïdes. Cette campagne fut donc une campagne de sensibilisation et de vérification. Elle a concerné 34 agronomes œuvrant dans ce domaine.

Principales lacunes observées:

1. Volet règlementaire: contenu de la justification et de la prescription agronomiques incomplètes;
2. Confusion entre l'obligation d'élaborer un plan de phytoprotection et l'appropriation de la démarche menant à une recommandation de pesticides en ayant complété le plan de phytoprotection; toute recommandation de pesticides doit faire l'objet d'une démarche agronomique au même titre que pour les molécules réglementées (grille de référence en phytoprotection de l'OAQ- 2017);
3. Sous-utilisation des outils de l'OAQ définissant les règles de l'art (ligne directrice, grille de référence et guide)
4. Confusion entre l'obligation de consulter les indices de risques liés à l'environnement et à la santé et l'obligation de sensibiliser le producteur.
5. Plusieurs non-conformités aux procédures de surveillance des actes agronomiques posés par des techniciens ont été observées. Des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

Conduite de la production animale

De façon générale, la qualité de la pratique s'est améliorée, plus particulièrement dans la tenue de dossiers. La qualité de la tenue de dossier est encore plus marquée chez les nouveaux agronomes.

Certains agronomes ont la perception qu'ils ne posent pas d'actes agronomiques, alors que dans les faits, ils en font, notamment ceux qui font le suivi des fermes corporatives dans les domaines porcin et avicole. La *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes posés en*

production animale est un bon guide à utiliser pour confirmer le fait qu'un agronome pose ou non des actes agronomiques.

L'absence ou la non-conformité des procédures écrites concernant la surveillance par l'agronome des actes agronomiques posés par des techniciens a été fréquemment observée, et des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

Économie, gestion et financement agricoles

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Occasionnellement, certains dossiers ne contiennent pas de recommandations, se limitant ainsi à identifier les alternatives possibles. Le très bon niveau général de qualité observé permettra de mettre l'emphase sur les dossiers de financement.

Dans le domaine du financement, l'analyse financière surpasse de beaucoup l'analyse technico-économique, laquelle demeure insuffisante au regard de l'acte agronomique posé par le professionnel. Par conséquent, le diagnostic identifie minimalement les résultats techniques et technico-économiques et peu de commentaires sont rédigés sur les forces et les faiblesses, limitant ainsi l'analyse des risques associés à l'entreprise.

À la suite de ces constats récurrents au cours des dernières années, une vérification spécifique a été effectuée pour tous les dossiers en financement agricole lors de la campagne d'inspection 2018-2019.

Pour 2019-2020, Il sera important de poursuivre la vérification spécifique, soit d'identifier la nature de la contribution de l'agronome, du directeur de compte ou de l'analyste financier à l'égard de la compréhension et/ou conscientisation de la position financière de son client ainsi que du projet soumis, et ce, afin d'établir, le cas échéant, toute correspondance avec l'acte agronomique.

APERÇU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
INSPECTION PROFESSIONNELLE						
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	14	32	21	2	36	105
Visite de suivi	3	0	1	0	0	4
Document d'autoévaluation à la pratique agronomique et outil d'aide à l'inspection professionnelle						272
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite						109
INSPECTION PARTICULIÈRE						
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	1	2	0	0	0	3
Rapports d'inspection dressés	1	2	0	0	0	3
AUDITION DEVANT LE CIP						
Membres ayant fait l'objet d'une audition	0	0	0	0	0	0

RECOMMANDATIONS DE L'ANNÉE 2018-2019 DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	3

- A. Agroenvironnement et conduite de la production végétale;
- B. Conduite de la production animale;
- C. Économie, gestion et financement agricoles;
- D. Conservation et aménagement des sols;
- E. Phytoprotection.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

BUREAU DU SYNDIC ET RESPONSABLE DES ENQUÊTES EN EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION

Syndique:

Marie-Claude Émond, agronome

Syndic adjoint:

Yvon Caron, agronome

Syndic adjoint:

Éric Lavoie, agronome

Soutien administratif:

Joelle Andrianary

Mandats

Le principal mandat du bureau du syndic est de mener une enquête portant sur une information indiquant qu'un agronome a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* (conformément à l'article 122) et/ou de celles de la *Loi sur les agronomes et ses règlements*. À la suite d'une enquête démontrant qu'une infraction a été commise, une plainte sera déposée devant le conseil de discipline.

Notre bureau peut également procéder, selon le dossier, à la conciliation de différends ou à la conciliation de comptes d'agronomes conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* (chapitre A-12, r.12).

Au cours de l'année, un nouveau mandat fut confié au bureau du syndic, soit celui de responsable des enquêtes en exercice illégal et usurpation de titre. Conséquemment, le conseil d'administration de l'Ordre a nommé Yvon Caron, Éric Lavoie ainsi que Marie-Claude Émond enquêteurs.

Demandes d'information au bureau

Nous avons reçu 90 demandes d'informations provenant majoritairement des membres de notre ordre. Les demandes portaient sur les aspects suivants de la pratique: les devoirs envers le client, les données des dossiers clients, la levée du secret professionnel, la disponibilité et la diligence, l'indépendance professionnelle.

Le second groupe en importance qui s'est adressé à notre bureau était constitué de producteurs agricoles.

STATISTIQUES DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

DISCIPLINE

Les demandes d'enquête du présent exercice concernaient des membres exerçant en production végétale, en environnement ou en gestion et financement.

DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	24
Total de membres visés par ces dossiers	24
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	11

DÉCISIONS

	NOMBRE
De porter plainte	1
De ne pas porter plainte	13

CONCILIATION ET ARBITRAGE

Le conseil d'administration nomme annuellement les agronomes du comité de conciliation et du conseil d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises à cet effet.

CONCILIATION

Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic.

Au cours de la présente année, le bureau du syndic n'a pas reçu de demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

DOSSIERS RÉGLÉS PAR LA CONCILIATION DU SYNDIC

0

ARBITRAGE

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en suivant la procédure. Le conseil d'arbitrage n'a pas eu à se réunir au cours de l'année.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DU TITRE D'AGRONOME

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'AGRONOME

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur les agronomes*, chapitre A-12, sous réserve des droits et privilèges expressément accordés par la loi à d'autres professionnels, nul ne peut poser l'un des actes décrits à l'article 24, s'il n'est pas agronome.

USURPATION DE TITRE

Conformément au *Code des professions*, Section II Professions d'exercice exclusif, article 32 :

Nul ne peut de quelques façons prétendre être (...) agronome (...) ni utiliser le titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est ni exercer une activité professionnelle réservée aux membres d'un ordre professionnel (...).

En résumé, notre bureau d'enquêtes a traité 23 dossiers, dont 14 concernaient des allégations d'exercice illégal et 8 des signalements d'usurpation de titre réservé. Un seul dossier portait à la fois sur les deux types d'infraction : exercice illégal et usurpation de titre.

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	6
portant sur l'usurpation de titre réservé	8
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

L'Ordre n'a intenté aucune poursuite pénale au cours de la période et aucun jugement n'a été rendu.

Marie-Claude Émond, agronome, syndique

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome (ou une personne qui était agronome au moment des faits reprochés) pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les agronomes qui y siègent.

Le Tribunal des professions entend les appels des décisions rendues par les conseils de discipline des ordres.

Les tableaux suivants résument les activités de 2018-2019:

NOMBRE DE MEMBRES	16
Aucun membre n'a siégé en 2018-2019	
NOMBRE D'AUDIENCE	0

Aucune audience du conseil de discipline n'a eu lieu au cours du mandat 2018-2019.

PROJET

DÉCISIONS DU CONSEIL

	NOMBRE
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
imposant une sanction	0
toute autre décision	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Radiation temporaire et amendes	1
Radiation temporaire	0
Amendes	0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL
	0	0
NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES DANS LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ		0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU SYNDIC)

Mandat du comité

À la requête du demandeur d'enquête, le comité de révision donne son avis sur la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un agronome.

MEMBRES

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

Activités de l'année

Les tableaux suivants détaillent les activités du comité de révision au cours de l'année 2018-2019:

NOMBRE DE RÉUNIONS	1
---------------------------	----------

DEMANDES D'AVIS

	NOMBRE
Reçues	1
Présentées hors délai	0

AVIS RENDUS

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0



PROJET

RAPPORT DES

sections

RÉGIONALES

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:
Richard Dessureault, agr.

Vice-président:
Haithem Limam, agr.

Secrétaire:
Mathieu Laplante, agr.

Trésorière:
France Carrière, agr.

Administrateurs:
Daniel Carle, agr.
Darquise Froment, agr.
Pierre Gauthier, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

À titre de président de la section, j'ai assisté à toutes les réunions du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec. Concernant mon engagement au sein des comités, j'ai été réélu à la présidence du comité de gouvernance et j'ai été membre du comité de la formation continue. Au comité de gouvernance, nous avons principalement travaillé au redécoupage des sections régionales ainsi qu'à la révision des Prix et distinctions de l'Ordre.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la section se sont réunis à trois occasions. Les discussions ont porté sur le suivi des dossiers de l'Ordre, l'actualité agronomique, les besoins de formation continue en régions situées hors du couloir Montréal-Québec, la mise en place d'une aide financière régionale pour la formation continue, la nouvelle réglementation sur les pesticides et l'organisation d'activités de formation.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En 2018-2019, la section a tenu deux activités de formation et d'information.

D'abord, une demi-journée d'information nous a permis d'en apprendre plus sur l'initiative de la MRC d'Abitibi-Ouest, intitulée «Manger local». Cette activité a été animée par l'agronome Vincent Fluet. M. Fluet et ses partenaires ont mis en place une structure de commercialisation commune à l'intention d'entreprises maraîchères en démarrage.

Par ailleurs, le conseiller en pratique professionnelle de l'Ordre des agronomes du Québec et agronome Raymond Leblanc a informé les membres de la section sur les nouvelles règles entourant l'utilisation des pesticides et leurs conséquences sur les recommandations en phytoprotection. Il nous a aussi entretenus du nouveau régime d'autorisation environnementale du ministère de l'Environnement du Québec.

Nous avons également visité trois entreprises de pointe du Témiscamingue par intérêt agronomique.

- > Miel Abitémis compte plus de 2 000 ruches. L'entreprise commercialise du miel et des produits du miel.
- > La Fromagerie Au Village commercialise ses délicieux produits au Québec et en Ontario. Elle a d'ailleurs remporté une récompense Caseus dans la catégorie *fromages aromatisés avec le Cœur du Village*.
- > La Ferme Lunick vient d'implanter une usine de traitement de la pomme de terre.

Les agronomes participants ont été épatés par la maîtrise des connaissances techniques de ces entreprises dans leur secteur agroalimentaire respectif.

REMERCIEMENTS

Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur intérêt à faire avancer la profession.

Richard Dessureault, agronome
Président du conseil

CÔTE-DU-SUD

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:
Marc Montpetit, agr.

Vice-présidente:
Nathalie Ouellet, agr.

Secrétaire:
Michel Lemay, agr.

Trésorier:
Richard Miville, agr.

Administrateurs:
Marc Beaulieu, agr.
Amélie Martin, agr.
Lily Tremblay, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

À titre de président de la section, j'ai eu le privilège d'accueillir les nouveaux agronomes qui travaillent sur le territoire de la Côte-du-Sud lors des cérémonies d'assermentation organisées par la direction de l'Ordre. J'ai aussi eu la chance de participer au congrès de l'Ordre ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. Ces différentes rencontres m'ont permis d'échanger sur la profession d'agronome ainsi que sur les enjeux qui y sont reliés.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section a tenu cinq réunions pendant l'année. Les administrateurs ont effectué la gestion administrative de la section et ont planifié les activités sociales et professionnelles des membres pour 2018-2019.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En août 2018, nous avons réalisé une activité récréative: une sortie en voilier sur le fleuve Saint-Laurent.

En novembre 2018, nous avons organisé un souper reconnaissance pour célébrer les 50 ans de vie agronomique de l'un de nos membres et les 25 ans de vie agronomique de deux autres membres. Nous l'avons jumelé à l'activité de bienvenue des nouveaux agronomes de l'année.

De plus, nous avons planifié les deux conférences suivantes:

- > Agathe Vialle, agronome, directrice scientifique de Biopterre – Centre de développement des bioproduits, a présenté une conférence sur les différents projets du Centre collégial de transfert technologique, au restaurant À la rive de Montmagny, en avril 2018.
- > David Brault, de la compagnie Inno 3B, a donné une conférence concernant l'historique, le fonctionnement et les différents produits offerts par Inno 3B, à l'auberge Comme au premier jour de Saint-Pacôme, en novembre 2018.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration qui, par leur implication, permettent le bon fonctionnement de la section et l'organisation d'activités. Merci aux membres de la section pour leur participation aux différentes activités et formations. Et enfin merci aux membres de la permanence de l'Ordre pour leur soutien et pour leur aide durant l'année.

Marc Montpetit, agronome
Président du conseil

EST DU QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Présidente :

Brigitte Fortin, agr.

Vice-président :

Marc Tétreault, agr.

Secrétaire :

Julie Potvin, agr.

Trésorière :

Marie-Pier Fortin-Miousse, agr.

Administrateurs :

Karine Aubertin, agr.

Valérie Guérin, agr.

Louis Roy, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

J'ai représenté l'Ordre des agronomes, section de l'Est du Québec, au Forum de concertation du Bas-Saint-Laurent, soit l'instance qui remplace la Conférence régionale des élus (CRÉ). Cet organisme consultatif est constitué de huit préfets, dix maires, huit représentants de la société civile et un représentant autochtone. De plus, j'ai participé au forum provincial sur la santé psychologique, organisé par l'Union des producteurs agricoles (UPA).

J'ai poursuivi mon implication au comité production et transformation de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, dont le rôle est de définir les orientations et d'assurer un rôle de veille pour le secteur.

Je participe au projet de développement de la filière ovine dans l'Est du Québec, appelé « la reconquête ovine ».

J'ai poursuivi des démarches avec l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), afin de contrer la dévitalisation des communautés de l'Est du Québec, principalement pour développer la filière ovine dans la MRC de La Matanie en établissant quatre relèves sur quatre entreprises groupées pour produire des femelles hybrides pour l'ensemble de la région.

J'ai participé aux assemblées générales annuelles de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent en novembre dernier ainsi qu'à celle de la Relève agricole du Bas-Saint-Laurent en février 2019.

Au sein de l'Ordre des agronomes du Québec, j'ai présidé le comité des ressources humaines et j'ai été examinatrice pour les nouveaux agronomes.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs de la section se sont réunis à huit reprises au cours de l'année 2018-2019. Nous avons poursuivi notre objectif de faire connaître la profession et le rôle important des agronomes dans le développement du bioalimentaire.

Le tournoi de golf annuel a connu un autre succès cette année avec des profits d'environ 2 400 \$. De ce montant, nous avons remis 1 200 \$ à la relève du Bas-Saint-Laurent et 500 \$ à celle de la Gaspésie.

Nous avons remboursé les frais d'inscription à deux collègues pour leur participation au congrès 2018 de l'Ordre des agronomes du Québec, à Boucherville.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En ce qui concerne la formation continue, nous avons régulièrement fait suivre aux membres de l'information concernant des activités de formation qui se donnaient en région. Également, nous avons remboursé les frais d'accréditation pour cinq événements en région. De plus, nous avons participé, avec des partenaires, à l'organisation de trois formations, réparties sur le territoire, touchant les changements climatiques et la production fourragère.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel permanent de l'Ordre pour leur excellent travail.

Brigitte Fortin, agronome
Présidente du conseil

ESTRIE – BOIS-FRANCS

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:
Rémi Lafond, agr.

Vice-président:
Normand Fouquet, agr.

Secrétaire-trésorier:
Félix Turbide, agr.

Administrateurs:
Alain Perras, agr.
André Tessier, agr.
Hélène Tremblay, agr.
Julie Anne Wilkinson, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

Au cours de l'année 2018-2019, en tant que président de section, j'ai assisté aux trois séances d'assermentation des nouveaux agronomes, j'ai siégé au comité des finances et d'audit de l'Ordre et j'ai participé au tournoi de golf d'Au cœur des familles agricoles à Waterloo.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De son côté, le conseil de la section s'est réuni à quatre reprises afin de discuter des divers sujets d'intérêt régionaux et, ainsi, d'assurer la poursuite de nos activités dans le respect de nos règlements généraux. Les administrateurs ont échangé sur les préoccupations des agronomes et tous ont contribué à l'organisation des activités de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 26 avril 2018, 27 agronomes de la section ont participé à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Windsor. Ils ont pu prendre connaissance des réalisations de la section et rencontrer le vice-président de l'Ordre et agronome Pascal Thériault. Ce dernier nous a parlé des enjeux de la dernière année. Cinq membres présents à l'AGA ont mérité un rabais pour leur inscription au congrès annuel de l'Ordre. Les échanges se sont poursuivis autour d'un cocktail dinatoire. Pour clore la soirée, l'agronome Claude Vallée, professeur à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe est venu nous brosser un portrait de l'agriculture urbaine.

Nous avons organisé un 5 à 7, sous le signe de la détente et de la camaraderie, à Sherbrooke, le 20 juin 2018 et à Victoriaville le lendemain. C'est une douzaine d'agronomes qui y ont pris part.

Le 27 septembre 2018, une vingtaine de membres se sont donné rendez-vous pour des visites agronomiques. La journée a commencé à Plessisville, à la Fromagerie du rang 9 et à la ferme laitière biologique des mêmes propriétaires. Nous remercions chaleureusement nos hôtes pour leur accueil et pour leur ouverture. Ces entreprises font face aux défis du bio avec brio. Puis, le groupe a dîné à l'Institut national d'agriculture biologique du Cégep de Victoriaville, un joyau pour le développement de l'agriculture biologique au Québec. Au cours de l'après-midi, notre collègue agronome Julie Anne Wilkinson nous a fait visiter les lieux et nous a présenté les travaux de recherches en cours.

Le 12 octobre 2018, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées pour célébrer les 50 ans de vie agronomique de l'un de nos membres et les 25 ans de vie agronomique de deux autres membres. C'est toujours un immense plaisir de faire la connaissance de nos pairs lors d'un événement qui leur est dédié.

Enfin, le 8 février 2019, le président de l'Ordre Michel Duval, agronome, et la directrice générale et secrétaire de l'Ordre Me Louise Richard sont venus rencontrer plus de 40 agronomes de la section, à l'heure du déjeuner à Sherbrooke et lors d'un dîner à Victoriaville. Ces rencontres sont des occasions privilégiées de mieux comprendre les enjeux de notre profession. Merci à M. Duval et à Mme Richard pour leur disponibilité et pour leur ouverture d'esprit lors de ces échanges, qui enrichissent la vie démocratique de notre ordre professionnel.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil de notre section pour leur disponibilité et pour leur participation aux différentes activités professionnelles et sociales. Je les remercie sincèrement de leur soutien et de leur confiance, au cours de cette année, à titre de président de la section.

Nous remercions les membres de la section pour leur participation et pour leur confiance envers le conseil et nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les agronomes qui ont joint la section en 2018-2019.

Rémi Lafond, agronome
Président du conseil

LAVAL – RIVE-NORD

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:

Michel Brosseau, agr.

Vice-présidente et trésorière:

Martine Raymond, agr.

Secrétaire:

Marie-France Chevrefils, agr.

Administrateurs:

Josiane Coderre, agr.

Luc De Grâce, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

À titre de présidente de la section, j'ai eu le privilège d'accueillir les nouveaux agronomes qui travaillent sur le territoire de la section lors des cérémonies d'assermentation. Presque tous avaient un emploi dans des secteurs très variés, démontrant la diversité de la pratique agronomique aujourd'hui.

J'ai participé aux réunions du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et à celles du comité de gouvernance. Ce comité s'est penché sur la redéfinition territoriale des sections et la réévaluation des critères des Prix de l'Ordre. Depuis quelques années, je fais partie du jury des Prix de l'Ordre.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises pour veiller aux affaires de la section et pour discuter des grands dossiers en cours à l'Ordre. Mentionnons entre autres la refonte territoriale des sections pour 2020.

Nous avons travaillé à la mise en place d'activités intéressantes. Nous avons intensifié les communications avec nos membres afin d'encourager leur participation aux activités suivantes.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Notre section a continué de s'impliquer dans les dîners-conférences réunissant des intervenants agricoles. Deux activités ont eu lieu dans le cadre des Agri-Rencontres.

- > Isabelle Hardy de l'organisme L'ARTERRE nous a présenté son organisation. Chapeauté par Lanaudière économique, il vise à offrir un accompagnement de qualité facilitant les jumelages entre aspirants agriculteurs et propriétaires agricoles.
- > Nos membres ont été informés du programme *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide - Déclinaison agricole*, élaboré par l'Association québécoise de prévention du suicide, en collaboration avec l'UPA.

Trois activités de formation accréditées ont connu un vif succès de participation.

- > En octobre 2018, les fondateurs Viviane et Christian Macle nous ont fait visiter leur entreprise Intermiel à Mirabel, dans les Laurentides. La ferme d'envergure gère la production de 8 000 ruches, exploite une érablière de 14 000 entailles et cultive un verger de 600 pommiers. Nous avons abordé avec eux la production, la transformation et la mise en marché de leurs produits, notamment celles de l'hydromel.
- > En janvier 2019, près de 60 personnes se sont donné rendez-vous à la microbrasserie Ruisseau Noir de Terrebonne, dans Lanaudière, pour une visite de l'installation de production. Elle a été suivie d'une conférence de Christian Marcoux sur la culture des divers intrants entrant dans la production de la bière. Cette portion professionnelle s'est conclue par un repas gastronomique de quatre services permettant d'apprécier l'assemblage de

différentes bières et de 12 fromages des Laurentides et de Lanaudière. Nous avons profité de l'occasion pour présenter les nouveaux agronomes de la section et pour honorer les agronomes comptant 25 ans de vie agronomique.

- > En avril 2019, nous avons jumelé un souper-conférence à notre assemblée générale annuelle. Catherine Brodeur, agronome chez AGECO, nous a fait découvrir une production en émergence, soit celle des insectes. En cette année électorale, l'AGA a réuni un groupe important de professionnels intéressés à discuter de la juste valorisation du rôle et de la contribution des agronomes dans la société.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consoeurs et confrères du conseil d'administration qui s'impliquent activement à dynamiser notre section. Les commentaires positifs et la forte participation des agronomes aux activités de section, cette année, font foi de leur travail remarquable.

Merci aux agronomes de s'intéresser à la profession et de la valoriser. Chaque jour, nous travaillons avec honnêteté et dévouement afin d'accompagner les producteurs à travers toutes les étapes de la production alimentaire, de la terre à la table. Nous faisons la promotion des meilleures pratiques agricoles, basées sur le savoir, la science, la rigueur et le respect de l'environnement.

Michel Brosseau, agronome
Président du conseil

MAURICIE - CENTRE-DU-QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:

Yan Légaré, agr.

Vice-président:

Alexandre Couture, agr.

Secrétaire:

Amélie Grondin, agr.

Trésorier:

Olivier Demers, agr.

Administrateurs:

Yves Auger, agr.

Francis-Paul Gélinas, ing. jr, agr.

Martine Isabelle, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs de la section ont tenu huit séances du conseil d'administration, dont quatre en conférences téléphoniques. Ils ont représenté la section aux trois cérémonies d'assermentation. La section a accueilli six nouveaux membres en 2018-2019.

La section a également été présente à la remise des bourses d'excellence de l'École d'agriculture de Nicolet, en avril 2018.

Les administrateurs ont organisé pour leurs membres quatre activités durant cet exercice. C'est grâce à leur travail et à leur réseau de contacts que nous avons pu leur offrir des activités aussi intéressantes!

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Tout d'abord, en marge de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2018, à Bécancour, notre collègue Luc Béland, agronome, nous a donné une formation sur le financement agricole responsable. Puis, le président de notre ordre professionnel et agronome, Michel Duval, nous a informés sur les principaux dossiers de l'Ordre.

Le 13 septembre 2018, les membres ont participé au tournoi de golf de la section à Trois-Rivières. Le parcours de 9 trous était suivi d'une formation de Murielle Bournival, agronome, portant sur l'accompagnement des producteurs agricoles en transition biologique.

Le déjeuner du président est sur le point de devenir une tradition. En effet, cet automne, la section a accueilli le président et la directrice générale de l'Ordre des agronomes du Québec, à Nicolet. Ils nous ont entretenus de l'interdisciplinarité, de l'indépendance professionnelle, de la pratique illégale et du rôle du syndic.

Le 22 février 2019, lors d'une des plus belles journées de l'hiver, nous avons eu la chance de visiter la ferme avicole Tomchys à Saint-Boniface. Les participants ont été impressionnés par les bâtiments de nouvelle génération et le système de chauffage à la biomasse de René Gélinas et sa famille. La visite était suivie d'un souper-conférence. Notre collègue Éric Baril, ingénieur et agronome, nous a parlé du rôle du consultant dans le projet *Le poulailler du futur* de cette ferme.

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement ceux et celles qui ont contribué au succès de la section pour l'année 2018-2019, et plus particulièrement les membres du conseil d'administration. Un merci spécial à Amélie Grondin et à Martine Isabelle, agronomes, pour leur implication des dernières années au conseil.

Yan Légaré, agronome
Président du conseil

MONTRÉAL – RIVE-SUD

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Présidente:

Magali Hunot, agr.

Vice-présidente:

Catherine St-Georges, agr.

Secrétaire:

Michelle Flis, agr.

Trésorière jusqu'au

31 décembre 2018:

Thérèse Otis, agr.

Trésorière par intérim:

Laurie Noiseux, agr.

Administrateurs:

Pierre-Olivier Bédard, agr.

Anass Soussi-Gounni, agr.

Nouvelle agronome:

M^e Charlotte Bourget-Rousseau, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018-2019, le conseil d'administration a tenu quatre réunions relativement à la gestion des affaires de la section.

Les administrateurs ont représenté la section lors des cérémonies d'assermentation.

La section a offert aux nouveaux agronomes 10 inscriptions gratuites au congrès annuel de l'Ordre afin de les encourager à y participer.

Chaque année, la section attribue la bourse Benoît Van Winden à un futur agronome pour souligner l'excellence de son dossier académique et sa participation aux activités parascolaires visant la promotion et le développement des sciences agronomiques et de la profession. En 2018, cette bourse de 1 000 \$ a été remise à Sandrine Delattre, étudiante de 2^e année en sciences agroenvironnementales au Campus Macdonald de l'Université McGill, par l'administrateur et agronome Pierre-Olivier Bédard.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

- > Le 26 septembre 2018, notre 5 à 7 s'est déroulé aux Vergers Écologiques Philion à Hemmingford. Le propriétaire Hubert Phillion a entretenu les 31 participants de l'historique de l'entreprise, de la production des différentes variétés de poires et de pommes, de leurs différentes caractéristiques agronomiques ainsi que de la transformation de ses produits en cidres et en poirées. Il nous a aussi présenté son projet de tracteurs électriques.
- > Le 27 novembre 2018, la soirée-hommage visant à souligner les 25 ans de vie agronomique de nos membres et à accueillir les nouveaux agronomes de la section a eu lieu au Vignoble 1292, à Saint-Blaise-sur-Richelieu. La tempête n'a pas découragé la vingtaine de participants. L'un des propriétaires Michel Lefebvre nous a présenté la mise en place du vignoble, les variétés, la conduite des cultures et la transformation des produits. La présentation était suivie d'une conférence du vice-président de l'Ordre, professeur à l'Université McGill et agronome Pascal Thériault, intitulée *De l'ALENA à l'AEUMC, que s'est-il passé?*
- > Le 13 mars 2019, conjointement avec la section de Saint-Hyacinthe, nous avons organisé un souper-conférence à Beloeil, en Montérégie. En tout, 156 personnes, dont 143 agronomes, ont pris part à l'événement. Deux conférences étaient au programme: *Le glyphosate: les impacts sur les fonctions des sols et sur la rentabilité des grandes cultures* par le professeur à l'UQAM Charles Séguin et *Comment le rire et*

les pleurs peuvent influencer notre santé par la fondatrice d'Au cœur des familles agricoles Maria Labrecque Duchesneau.

- > Le 23 avril 2019, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle à la Plaza Rive-Sud de La Prairie. Quelque 115 agronomes se sont réunis à cette occasion, venus notamment pour entendre les candidats à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre. L'assemblée était précédée de la conférence *Le Québec, leader nord-américain dans le développement de l'agriculture biologique* du coordonnateur au développement de l'agriculture biologique à l'UPA et agronome Jérôme-Antoine Brunelle.

REMERCIEMENTS

Je remercie très chaleureusement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur implication et pour leur dynamisme. Je tiens à souligner le dévouement et l'engagement de l'agronome Thérèse Otis, secrétaire du conseil d'administration de la section depuis de nombreuses années. Merci aussi aux administrateurs de la section de Saint-Hyacinthe pour leur collaboration dans l'organisation du souper-conférence.

Enfin, les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel en assurant un excellent taux de participation aux activités.

Magali Hunot, agronome
Présidente du conseil

OUTAOUAIS

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Présidente:
Isabelle Dubé, agr.

Secrétaire-trésorier:
Jean-Jacques Simard, agr.

Administrateurs:
Stéfani Daigle, agr.
Yvan Jacques, agr.
Félix Moore, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

En 2018-2019, les membres de la section m'ont accordé leur confiance pour un deuxième mandat. J'ai donc continué de réaliser les actions entreprises pour dynamiser notre section, avec l'aide des administrateurs.

À titre de présidente de la section, j'ai participé à l'Ordre national du mérite agricole du MAPAQ qui se déroulait cette année dans notre belle région. Finalement, j'ai pris part au congrès annuel de l'Ordre des agronomes du Québec ainsi qu'à deux cérémonies d'assermentation des nouveaux membres.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section de l'Outaouais s'est réuni à trois reprises, lors de séances régulières, en plus de notre assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} mai 2018.

Nos membres étant situés en région périphérique, le conseil d'administration de la section considère important de leur donner l'opportunité de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des sujets d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés tout en étant formatifs et utiles. Nous avons aussi pris l'habitude de lancer les invitations à nos activités aux sections voisines.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 30 août 2018, sur le thème de la transformation agroalimentaire, quelque 25 membres ont visité la laiterie de l'Outaouais et Artist in Residence (A.i.R.) distillerie, à Gatineau. La laiterie de l'Outaouais, ouverte en 2010, est venue combler le vide causé par la fermeture de la laiterie régionale en 2006. C'était un plaisir pour les agronomes de comprendre les procédés et d'en apprendre plus sur les succès et le développement de l'entreprise. Nous avons aussi eu le privilège de visiter la première distillerie de la région qui compte déjà plusieurs produits à son actif et qui mise sur l'approvisionnement en produits locaux, dont le maïs produit à proximité.

Le 5 février 2019, une trentaine d'agronomes ont participé à la formation en salle qui regroupait trois thèmes: l'ALENA, le bien-être animal et le CEGA. Le vice-président de l'Ordre, professeur au campus Macdonald de l'Université McGill et agronome Pascal Thériault nous a expliqué les principaux changements entre l'ALENA et l'ACEUM ainsi que les nouveaux enjeux de l'entente. Puis, avec la publication récente des cahiers de charge concernant le bien-être animal par le MAPAQ, le médecin vétérinaire, conseillère en bien-être animal et en réglementation au MAPAQ Nathalie Hubert nous a présenté les grandes lignes de l'application de la loi. À la suite de cette présentation, le président de l'Ordre et agronome Michel Duval nous a entretenus de notre devoir professionnel face au bien-être animal. Enfin, l'agronome Nadia Déry, chargée de projet au Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA), nous a dressé le portrait de l'organisme et nous a proposé des outils mis à la disposition des conseillers agricoles.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité et pour leurs nouvelles idées. Ils me secondent et participent activement à l'organisation de nos activités.

Au nom de la section, je remercie tous les membres qui nous font confiance, qui se présentent à nos activités et qui restent actifs dans les dossiers de l'heure. Grâce à leur participation, nous développons une communauté agronomique dynamique en Outaouais.

Isabelle Dubé, agronome
Présidente du conseil

QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Présidente:
Nancy Morin, agr.

Vice-président:
André Lessard, agr.

Secrétaire-trésorier:
Luc Cyr, agr.

Administrateurs:
René Gagnon, agr.
Caroline Grégoire, agr.
Stéphane Laberge, agr.
Marlène Lagacé, agr.
Marie-Pier Nadeau, agr.
Frédéric Normand, agr.
Cynthia St-Denis, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Comme nouvelle administratrice de l'Ordre, j'ai été formée pour mieux comprendre le rôle des ordres professionnels et les attentes en lien avec ma nouvelle fonction.

J'ai poursuivi ma contribution comme examinatrice aux examens d'admission. Cette fois, c'était à mon tour d'accueillir les nouveaux agronomes lors des cérémonies d'assermentation et de leur transmettre un peu de la fierté que j'ai pour mon ordre professionnel.

Outre ma participation au congrès de l'Ordre et aux activités de la section, j'ai représenté notre président au banquet d'admission du Temple de la renommée de l'agriculture du Québec, à la remise des prix de l'Ordre national du mérite agricole, à l'ouverture de la SAAC et au banquet de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait. Pour sa part, le vice-président de la section, André Lessard, l'a représenté à la cérémonie de remise des bourses de l'Université Laval. Toutes ces représentations apportent une grande visibilité et rendent encore plus crédible notre rôle dans la communauté agricole du Québec.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018-2019, le conseil d'administration de la section s'est réuni à sept reprises pour discuter de sujets d'actualité régionale et pour planifier la réalisation d'un riche programme d'activités.

Contribuer à la relève agronomique était l'un de ses objectifs. À ce titre, il a lancé le concours *Agronome de demain* visant à souligner la qualité de l'information présentée par les étudiants de la FSSA de l'Université Laval, lors de la SAAC. Deux prix ont été remis par un jury mystère. Au même événement, la section a produit des affiches pour illustrer les divers secteurs dans lesquels œuvrent les agronomes afin de promouvoir la profession auprès du grand public.

Nous avons ensuite relancé le processus de parrainage auprès des candidats ayant échoué à l'examen d'admission. Dans le même ordre d'idée, des démarches sont en cours pour que la section puisse soutenir la préparation des candidats de l'Université Laval.

Ayant notre relève à cœur, nous avons reconduit une mesure pour rembourser les frais de l'inscription au congrès de l'Ordre afin d'y encourager la participation des jeunes agronomes.

Le conseil d'administration s'est aussi donné un devoir de mémoire envers les agronomes qui ont marqué leur temps. Les bourses du concours *Agronome de demain* portent désormais le nom de *Bourses Luc Boutin* tandis que les bourses aux étudiants-conférenciers présentant leur projet de recherche aux membres se nomment *Bourses Yvon Lévesque*.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En juin 2018, le tournoi de golf de la section a connu sa 30^e édition. Ce tournoi annuel est une activité de réseautage appréciée et très courue par les acteurs du milieu agroalimentaire.

Au cours de l'année, nous avons organisé six déjeuners-conférences: deux à Sainte-Marie, deux à Lévis et deux à Québec. En octobre 2018, notre président Michel Duval nous a entretenus des affaires de l'Ordre. En novembre 2018, l'agronome Nicos Keable est venu nous parler d'intelligence artificielle. En janvier 2019, l'agronome Martine Giguère nous en a appris sur la qualité de l'eau dans les élevages. En mars 2019, l'agronome Jacques Thériault nous a exposé un portrait des cultures légumières en serres et en bâtiments. Finalement, deux étudiants-conférenciers sont venus nous présenter les résultats de leur projet de recherche: Cindy Denoncourt sur la quantification de l'arrière-effet azoté associé aux apports répétés d'effluents d'élevage dans une rotation blé-maïs-soya; François Gendreau Martineau sur les essais variétaux d'engrais verts canadiens et européens.

Le comité des retraités a été relancé donnant lieu à une conférence et à une visite guidée de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels et de trois laboratoires de la FSAA.

En avril 2019, un cocktail dînatoire a eu lieu pour célébrer les 25 et les 50 ans de carrière des agronomes de la section. Cette activité a précédé l'assemblée générale annuelle où un résumé des activités est transmis aux membres.

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CÔTE-NORD

REMERCIEMENTS

Pour concrétiser nos réalisations, il faut des bénévoles dévoués. Je me considère choyée d'être si bien entourée. Je remercie mon équipe d'administrateurs motivée et enthousiaste. Merci aussi à Luc Cyr d'avoir pris la relève comme secrétaire-trésorier. Merci à vous, chers bénévoles, qui n'êtes pas administrateurs ni agronomes: Bruno Demers, Jocelyne Drolet, Pierre Fournier, Gaétan Morissette, Gérald Pelletier, Daniel Roy, Nicolas Simoneau et Jean-François Tremblay. Votre générosité nous est précieuse.

Nancy Morin, agronome
Présidente du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:
Maxim Lavoie, agr.

Vice-président:
Thierry Balthazard, ing., agr.

Secrétaire:
Nathalie Simard, agr.

Trésorier:
Pascal Desbiens, agr.

Publiciste:
Anne-Sophy Côté, agr.

Administrateurs:
Mélissa Boily, agr.
Marie-Ève Moreau, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai représenté les agronomes aux assemblées du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec. J'ai également le privilège de siéger au comité des finances et d'audit. De plus, j'ai participé aux séances du conseil d'administration de la section régionale ainsi qu'à plusieurs activités de la section de Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section s'est réuni à six reprises au cours du dernier exercice, afin de poursuivre son plan d'action. Il a comblé ses postes vacants. Il a entamé des démarches auprès de la relève potentielle pour avoir un conseil le plus complet possible à la fin de chaque assemblée générale annuelle. Le conseil a décidé de tenir quelques séances par vidéodiffusion afin de faciliter la participation d'un plus grand nombre d'agronomes de toute la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En novembre 2018, nous avons organisé une formation à Alma. D'une part, Michel Frigon des Producteurs laitiers du Québec nous a entretenus des nouvelles conditions de mise en marché à l'échelle internationale. D'autre part, Luc Béland, agronome chez TD, nous a parlé de financement agricole responsable.

En février 2019, nous avons accueilli les nouveaux agronomes de la région au restaurant Le Draveur de Roberval, en plus d'organiser le déjeuner du président.

REMERCIEMENTS

J'aimerais conclure en remerciant mes collègues agronomes qui ont accepté de donner de leur précieux temps au sein du conseil d'administration au cours de la dernière année.

Maxim Lavoie, agronome
Président du conseil

SAINT-HYACINTHE

MEMBRES DU CONSEIL 2018-2019

Président:

Gilles Tremblay, agr.

Vice-présidente:

Chantale Soumahoro, agr.

Secrétaire:

Ann-Gabrielle Jutras, agr.

Trésorier:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Catherine Delorme-Tétreault, agr.

Mélanie Dubuc, agr.

David Plourde, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

En tant que président de la section j'ai participé à l'assemblée générale annuelle de l'UPA de la région de Saint-Hyacinthe le 4 octobre 2018 à La Prairie.

Toujours en tant que président de section, j'ai assisté aux cérémonies d'assermentation des nouveaux agronomes à trois occasions: le 28 septembre 2018 à Longueuil et les 16 novembre 2018 et 12 avril 2019 à Québec. Enfin, je suis allé remettre deux bourses à deux étudiantes lors du Gala Méritas tenu au campus de Saint-Hyacinthe le 17 avril 2019 au nom de la section de Saint-Hyacinthe. Pour terminer, j'ai participé aux rencontres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec à cinq reprises au cours de l'exercice financier 2018-2019. Le 16 avril 2019, j'ai été reconduit à titre de président de la section de Saint-Hyacinthe pour les deux prochaines années.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018-2019, les membres du conseil d'administration de la section de Saint-Hyacinthe ont tenu trois rencontres physiques soient deux en 2018 (18 juin et 16 octobre) et une seule en 2019 (5 février). Nous avons toutefois tenu une rencontre téléphonique le 10 avril 2019.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

La section de Saint-Hyacinthe a tenu deux activités au cours de la dernière année.

Le 21 novembre 2018, nous avons souligné les 25 ans de vie agronomique des membres de la section. Plus de 30 personnes ont participé à l'événement.

Le 13 mars 2019, nous avons organisé, conjointement avec la section de Montréal - Rive-Sud, un souper-conférence à l'hôtel Rive Gauche de Beloeil. Il y avait deux conférenciers invités. Le premier nous a entretenus de la problématique du glyphosate en agriculture tandis que la deuxième nous a parlé de la détresse psychologique des producteurs agricoles. L'activité fut un franc succès avec la participation de près de 160 personnes. Encore merci aux organisateurs du souper-conférence.

REMERCIEMENTS

Je remercie sincèrement tous les membres du conseil d'administration de Saint-Hyacinthe pour leur excellente implication dans les activités de la section tout au long de l'année 2018-2019. Je tiens aussi à remercier la centaine de membres qui ont participé à l'assemblée générale annuelle de la section qui s'est tenue le 16 avril 2019. Merci de votre confiance renouvelée.

Gilles Tremblay, agronome
Président du conseil

AVOIR DES SECTIONS AU 31 MARS 2019

SOMMAIRE DES BILANS DES 11 SECTIONS 2018-2019												
	ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	MAURICIE - CENTRE-DU- QUÉBEC	CÔTE-DU-SUD	EST DU QUÉBEC	OUTAOUAIS	LAVAL RIVE-NORD	SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE NORD	SAINT-HYACINTHE	QUÉBEC	MONTRÉAL RIVE-SUD	ESTRIE - BOIS-FRANCS	TOTAL
<u>Actif</u>												
Encaisse	3 587\$	1 727\$	1 610\$	7 531\$	9 789\$	3 582\$	5 296\$	4 277\$	16 821\$	6 129\$	3 165\$	63 514\$
Capital social	-\$	-\$	-\$	-\$	5\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	5\$	10\$
Placements à court terme	6 088\$	18 694\$	7 644\$	8 643\$	1 306\$	17 044\$	4 000\$	25 719\$	35 000\$	12 038\$	8 517\$	144 693\$
Débiteurs	169\$	-\$	195\$	2 151\$	-\$	-\$	-\$	-\$	340\$	3 965\$	-\$	6 821\$
Frais payés d'avance	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$
Immobilisations	-\$	110\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	110\$
Total de l'actif	9 844\$	20 532\$	9 449\$	18 325\$	11 100\$	20 626\$	9 296\$	29 996\$	52 161\$	22 132\$	11 687\$	215 147\$
<u>Passif</u>												
Emprunt de banque	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$
Créditeurs	299\$	44\$	440\$	-\$	411\$	1 869\$	-\$	-\$	-\$	-\$	857\$	3 920\$
Compte à payer	-\$	58\$	-\$	1 950\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	(541)\$	-\$	1 467\$
Frais perçus d'avance	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$
Total du passif	299\$	102\$	440\$	1 950\$	411\$	1 869\$	-\$	-\$	-\$	(541)\$	857\$	5 387\$
<u>Avoir des membres</u>												
Avoir en début d'exercice	10 113\$	20 919\$	8 859\$	15 319\$	9 809\$	19 524\$	8 899\$	31 140\$	49 958\$	23 665\$	10 258\$	208 463\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(568)\$	(489)\$	150\$	1 055\$	881\$	(766)\$	397\$	(1 422)\$	2 203\$	(992)\$	572\$	1 021\$
Total de l'avoir en fin d'exercice	9 545\$	20 430\$	9 009\$	16 374\$	10 690\$	18 758\$	9 296\$	29 718\$	52 161\$	22 673\$	10 830\$	209 484\$
Total du passif et de l'avoir des membres	9 844\$	20 532\$	9 449\$	18 324\$	11 101\$	20 627\$	9 296\$	29 718\$	52 161\$	22 132\$	11 687\$	214 871\$
<u>Avoir par membre</u>												
Nombre de membres	42	196	86	174	102	249	116	576	868	621	305	3335
\$/ membre	227,27\$	104,23\$	104,76\$	94,10\$	104,80\$	75,33\$	80,14\$	51,59\$	60,09\$	36,51\$	35,51\$	62,81\$



Prix

ET DISTINCTIONS

2018-2019
DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats et les récipiendaires suivants dans le cadre de son congrès annuel le 18 octobre 2018, à Boucherville.

L'ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné à un agronome qui a rendu des services exceptionnels à la profession, à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Roger Bergeron, agronome

Agronome et détenteur d'une maîtrise en sciences, Roger Bergeron a été responsable du secteur Bovins de Boucherie et responsable du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) durant 30 ans. M. Bergeron a contribué à la mise en place du PATBQ, qui a comme objectif d'outiller les producteurs et les inciter à prendre des mesures de leurs cheptels. Il a su assumer un leadership de connaissances et de compétences en génétique bovine dans le respect des gens, en collaboration avec les équipes et les comités en place. Toute sa carrière, il a gardé le cap sur la rigueur et la précision dans le développement du programme et la collecte de données dans un secteur des productions animales à cycle long, celui du bovin de boucherie.

Le PATBQ a été implanté en 1995. Le programme a connu une refonte en 2005, devenant le premier programme de performances dans le domaine animal au Canada accessible par le Web.

L'expertise de M. Bergeron est reconnue partout dans la province. M. Bergeron est considéré comme le père du PATBQ et une ressource incroyable en génétique bovine.

Laure Boulet, agronome

Agronome et détentrice d'un baccalauréat en agronomie, avec une spécialisation en phytotechnie, Laure Boulet a été conseillère régionale en horticulture dans le Bas-Saint-Laurent et experte provinciale en production de la pomme de terre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) durant 20 ans. Sa participation à différents comités et événements nationaux et internationaux sur la pomme de terre a permis une représentation professionnelle du Québec et de la profession d'agronome auprès de chercheurs et intervenants du secteur. Parmi ses nombreuses implications, soulignons son travail au développement du Programme de certification de semences du Québec et à la mise en place et l'application du Règlement sur la culture de pommes de terre. Mme Boulet s'est aussi démarquée dans sa région où elle a su faire progresser les entreprises horticoles, appuyer le démarrage de nouvelles entreprises et favoriser la diversification des cultures, notamment la culture des petits fruits émergents.

En 2007, Mme Boulet a été lauréate du Prix Mérites Parmentier de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec pour son implication et son apport au développement de la production de la pomme de terre au Québec.

René Mongeau, agronome

Agronome, René Mongeau compte plus de 30 ans d'expérience en pratique agronomique. Il a été 20 ans à la coordination de programmes d'assurances récoltes et d'assurance stabilisation des revenus à La Financière agricole du Québec en Montérégie. Puis, durant plus de 10 ans, il a agi à titre de répondant régional des clubs-conseils en agroenvironnement et comme conseiller régional en grandes cultures en Montérégie Ouest. Il a ainsi contribué à la promotion des enjeux agroenvironnementaux prioritaires pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

M. Mongeau a axé ses travaux sur les défis de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et aux pratiques de conservation des ressources sol et eau. Ses actions en transfert technologique ont surtout porté sur la rotation des cultures, le potentiel d'adaptabilité du blé d'automne à des hivers plus doux au Québec et la culture de biomasse en bordure des champs de grandes cultures afin de limiter l'érosion et favoriser la conservation des sols arables.

Il a été président de l'Ordre des agronomes du Québec de 2009 à 2017. Pendant son mandat, il a travaillé entre autres sur la modernisation de la *Loi sur les agronomes* et sur la gestion des pesticides. De plus, l'Arrangement de Reconnaissance Mutuel des compétences (ARM) avec la France et la création d'un regroupement national des ordres professionnels d'agronomes au Canada ont été réalisés durant sa présidence, ouvrant la profession à de nouvelles frontières.

LA MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE

La Médaille de distinction agronomique est remise à un agronome afin de souligner ses réalisations professionnelles d'exception ainsi que son rayonnement au sein de la profession et de la collectivité.

Jean-François Ménard, agronome

Agronome-conseil, concepteur-fabricant et détenteur d'une maîtrise en environnement, Jean-François Ménard est président d'Agritop et de Carbone mondial inc., deux entreprises visant la mitigation et l'abattement de l'empreinte climatique en agriculture.

Dès le début de sa carrière, M. Ménard s'implique en agroenvironnement. Cet engagement l'incite en 2009 à s'investir à titre de concepteur et de manufacturier de systèmes (toiles) de recouvrement de fosses à lisier. Il donne ainsi une réelle option aux producteurs agricoles du Québec, inexistante à ce jour, en leur fournissant une technologie qui leur permet de réduire à la fois leurs coûts de production et leur empreinte climatique. Cette technologie se décline en deux phases. La première capte les gaz à effet de serre issus des fosses à lisier et la deuxième les traite. Il en résulte une compensation climatique du seul fait que le méthane, un gaz à effet de serre très puissant, est oxydé en dioxyde de carbone. Le recouvrement étanche des fosses à lisier et le traitement du biogaz constituent les seules mesures prévues et reconnues par la loi pour diminuer l'empreinte climatique en agriculture. Plus d'un million de pieds carrés de fosses sont désormais recouverts et ne sont plus exposés à l'atmosphère, grâce sa technologie Agritop. Mis à part l'impact sur les changements climatiques, la technologie développée par

M. Ménard apporte des avantages agronomiques et technico-économiques, notamment dans la production porcine.

La Médaille de distinction agronomique lui est remise pour ses travaux visant les impacts de l'agriculture sur les changements climatiques.

Annie Pellerin, agronome

Agronome et détentrice d'un doctorat en sols et environnement, Annie Pellerin est conseillère scientifique en fertilisation à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). C'est cependant dans le cadre de son précédent emploi au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) qu'elle a coordonné et supervisé la réalisation de nombreux essais de fertilisation et élaboré les nouvelles grilles de références qui ont été publiées dans la 2^e édition du Guide de référence en fertilisation (GREF) du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) en 2010. Les grilles de références ayant fait l'objet d'une révision sont pour les cultures du brocoli, du chou, du chou-fleur, du maïs-grain, du maïs à ensilage, du maïs sucré et du soya en sol minéral et pour les cultures de la carotte, du céleri, du chou chinois, de la laitue, de l'oignon sec et de la pomme de terre en sol organique.

En appui à ses travaux, Mme Pellerin était accompagnée de plusieurs partenaires du milieu agricole.

Largement utilisé au Québec, le GREF est un outil dont bénéficient les agronomes pour leurs recommandations agronomiques en fertilisation. La Médaille de distinction agronomique lui est remise pour ses travaux en fertilisation prenant en compte des objectifs à la fois agronomiques et environnementaux.

LE PRIX JEUNE AGRONOME

Le Prix Jeune agronome vise à faire connaître les qualités exceptionnelles de la relève en agronomie et en agroalimentaire. Il permet aussi de favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes agronomes à leur ordre professionnel et de renforcer la fierté d'exercer la profession d'agronome au Québec. Ce prix est remis à un agronome de 35 ans et moins et dont les réalisations sont remarquables.

Valérie Simard, agronome

Agronome, Valérie Simard est conseillère en productions animales au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) depuis 2013. Elle travaille au Centre de services d'Amqui, dans la MRC de La Matapédia. Son rôle est d'accompagner la relève agricole, d'appuyer le démarrage d'entreprises, de participer au développement local et régional, d'administrer les programmes gouvernementaux et de mettre en place des projets structurants.

Sa persévérance et son leadership l'amènent à se dépasser et à s'engager dans différentes organisations agricoles de sa région. Elle siège au comité du service de travailleur de rang de La Matapédia. Elle est active auprès de la société d'agriculture du comté. Elle a contribué à la réouverture du marché public matapédien en 2016. Elle fait partie de la relève agricole de la Semaine de l'agriculture matapédiennne. Elle a repris l'organisation de la Journée laitière au Bas-Saint-Laurent pour en faire une Journée laitière, bovine et ovine. Enfin, elle a coordonné le projet de Cohorte de leaders en développement durable, permettant d'offrir à 16 entreprises du Bas-Saint-Laurent un diagnostic en développement durable, 3 formations et 2 rencontres de réseautage.

Par son implication, elle fait rayonner la profession d'agronome. Elle se démarque par son dynamisme, son engagement dans le milieu, son professionnalisme et sa vivacité d'esprit.

LE PRIX HENRI-C.-BOIS

En l'honneur du fondateur de La Corporation des agronomes du Québec en 1937, le Prix Henri-C.-Bois est accordé à l'agronome qui, bénévolement, s'est distingué par son implication hors du commun dans les activités de l'Ordre des agronomes du Québec.

André St-Hilaire, agronome

M. St-Hilaire est agronome depuis 1991. Il s'est activement impliqué au sein du conseil d'administration de la section de la Mauricie-Centre-du-Québec, de 1999 à 2006, dont les deux dernières années à titre de vice-président. Il a aussi contribué à l'organisation du congrès de l'Ordre à Shawinigan, en 2001. M. St-Hilaire a participé aux travaux du comité d'inspection professionnelle pendant 15 ans, dont les 4 dernières années en tant que président. Il a largement contribué à l'élaboration de la grille de référence de l'Ordre concernant les actes agronomiques en gestion et en financement agricoles, à la mise en place des visites d'inspection regroupées et à l'inspection par champ d'activité. Sa présence a été remarquée au sein du comité de coordination: il visait à optimiser la cohérence des actions de l'Ordre au regard de ses mécanismes de surveillance. Il est examinateur aux examens d'admission à l'Ordre depuis 2000.

LE PRIX AGRONOME ENGAGÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

Le Prix Agronome engagé dans sa communauté rend hommage à un agronome qui a réalisé un projet ou mené des activités qui ont

contribué de façon significative au mieux-être de sa collectivité.

Muriel Dubois, agronome

En plus d'un baccalauréat en agroéconomie, Muriel Dubois détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés. Elle est propriétaire de la Ferme Wallonie depuis 1992. Il s'agit d'une ferme laitière et de grandes cultures, située à Sainte-Brigitte-des-Saults, dans la MRC de Drummond, dans le Centre-du-Québec. Elle s'implique dans différentes organisations régionales. Elle a siégé entre autres au sein des conseils d'administration de la Société d'agriculture de Nicolet division A et Lac Saint-Pierre, à l'Exposition de Drummondville, au Conseil régional des sociétés d'agriculture, à La Coop Covilac et au Conseil d'établissement de l'école Carrousel.

De 2009 à 2013, Mme Dubois a été conseillère municipale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

En 2011, elle a été nommée l'agricultrice de l'année pour la région Centre-du-Québec au Gala Saturne.

Depuis 2012, elle est représentante de La Coop fédérée. À ce titre, elle est administratrice au Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois d'Aliments du Québec, de Solidarité Rurale du Québec, du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Mme Dubois est la première femme à atteindre la vice-présidence de la Coop fédérée, poste qu'elle occupe actuellement. Pour l'ensemble de ses actions et pour son influence positive, l'Ordre est heureux de lui remettre le Prix agronome engagé dans sa communauté.

LE MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis, sous la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre, à un professionnel dont les réalisations témoignent de son apport exceptionnel au système professionnel et à son rayonnement.

René Mongeau, agronome

René Mongeau a obtenu son baccalauréat en bioagronomie, option sciences animales, de l'Université Laval en 1978 et est devenu membre de l'Ordre la même année. Il a débuté sa carrière à titre de coordonnateur à La Financière agricole du Québec. Jusqu'en août 2009, il était conseiller régional en grandes cultures et en agroenvironnement à la direction régionale de la Montérégie-Ouest du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Élu président de l'Ordre des agronomes du Québec en 2009, M. Mongeau avait auparavant assumé la présidence de la section de Montréal - Rive Sud depuis 2002. Il a été membre du comité exécutif de l'Ordre de 2006 à 2017. Il avait auparavant assumé la présidence du comité sur le mentorat de l'Ordre.

Il a été président d'Agronomes Canada de 2014 à 2016 alors qu'il en avait assumé la vice-présidence les deux années précédentes. Il faut souligner son engagement exceptionnel dans la mise en place de cet organisme qui réunit les différentes organisations de réglementation provinciales sur la profession d'agronome.

Son importante contribution au comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec, de 2014 à 2018, mérite aussi d'être soulignée.

M. Mongeau se distingue par sa contribution exceptionnelle à l'Ordre des agronomes du Québec et au système professionnel québécois ainsi qu'à Agronomes Canada depuis de nombreuses années.

LE MÉRITE SPÉCIAL ADÉLARD-GODBOUT

En hommage à l'agronome et homme politique Joseph-Adélar Godbout, ce prix vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non-agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois. Le Mérite est décerné pour une action ou un travail bien spécifique.

Gilles Martin

Gilles Martin est copropriétaire de la Ferme SUDRI inc., dans la MRC de Kamouraska, depuis 1977. Cette ferme se spécialise en production laitière et céréalière. Soucieux du développement de l'agriculture et de la région, M. Martin a exercé une grande influence dans le secteur bioalimentaire, en contribuant à la croissance du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ). Membre fondateur, il en est le président du conseil d'administration depuis 1999.

Le CDBQ est aujourd'hui un carrefour incontournable qui regroupe des entreprises de renommée provinciale, nationale et même internationale. Depuis le début de sa présidence, le Centre a attiré des investissements de l'ordre de 30 millions\$. M. Martin a su rapidement s'entourer de gens de grandes compétences et identifier les créneaux porteurs d'avenir pour le Centre.

L'Ordre est donc fier de remettre le Mérite spécial Adélar-Godbout à Gilles Martin.

50 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de ces 12 membres. Leur attachement et leur apport à la profession et à l'Ordre sont exemplaires et contribuent au rayonnement de tous les agronomes!

Eddy Charron, agr.
Clément Dufour, agr.
Jacques Jubinville, agr.
Jacques Lagacé, agr.
Alfred Marquis, agr.
Gilles Montcalm, agr.
Aurèle Martin, agr.
Yvon Proulx, agr.
Réal Marceau, agr.
Denis Brisson, agr.
Jacques Olivier, agr.
Jacques Landry, agr.

25 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre est aussi fier de souligner les 25 ans de carrière agronomique de :

Louis Bastien, agr.
Patricia Beaudoin, agr.
Sylvain Béchar, agr.
Stéphane Bégin, agr.
Daniel Bernier, agr.
Marc-André Bertrand, agr.
Jean-Philippe Blouin, agr.
Denis Boies, agr.
Carole Boily, agr.
André Brisson, agr.
Nancy Chabot, agr.
René Chabot, agr.
Marie-France Chevrefils, agr.
Julie Coulombe, agr.

Mathieu Couture, agr.
Calvin Dalton, agr.
Marc-Antoine Drouin, agr.
Bruno Dubé, agr.
Isabelle Dubé, agr.
Annie Dubuc, agr.
Eric Dugal, agr.
Christian Duguay, agr.
Julie Duquette, agr.
Dominique Fortin, agr.
Yves Garceau, agr.
Fabienne Gauthier, agr.
Elise Gosselin, agr.
Hélène Gosselin, agr.
Jean-Benoit Grégoire, agr.
Donald Hains, agr.
Sofiane Hakim, agr.
Jacques Hekimian Madison, agr.
Hélène Leclerc, agr.
Eric Leonard, agr.
Sonia Letendre, agr.
Jean-Pierre Lincourt, agr.
Martin Malenfant, agr.
Linda Martineau, agr.
Harold Michaud, agr.
Sonia Michaud, agr.
Judith Michel, agr.
Frank Millier, agr.
Pierre Pagé, agr.
Jean-Benoit Parr, agr.
Denis Pelletier, agr.
Nancy Pépin, agr.
Eric Provencher, agr.
Louis Turcotte, agr.
Lucie Vallée, agr.
Isabelle Veillette, agr.

Toutes nos félicitations!



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT



Monsieur le Président,
Membres du conseil,
Chers membres,

J'ai le plaisir de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2019.

Vous avez en main le projet d'états financiers audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2019.

Comme inscrit au second paragraphe du rapport de l'auditeur à la page 2 des états audités, la firme a émis une opinion sans réserve.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 148 940\$.

Le budget adopté prévoyait un déficit de 81 638\$. L'écart favorable avec le réel s'établit à 230 578\$ et provient essentiellement des éléments suivants :

1. Subvention obtenue dans le cadre de l'entente du programme d'accès aux ordres professionnels;
2. Revenus provenant des amendes disciplinaires. Il est important de garder à l'esprit que ce type de revenus ne consiste pas en un élément de récurrence et qu'il est difficile d'établir une projection budgétaire juste;
3. Performance supérieure aux attentes des revenus du congrès, des placements ainsi que de l'Agro-publicité et des offres d'emploi.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a par ailleurs investi 187 600\$ en acquisitions, majoritairement dans le système de gestion de la base de données des membres et le remplacement du mobilier.

Comme vous pouvez le constater à la page 6 du rapport des auditeurs, la situation de l'Ordre affiche au terme de l'exercice un actif non affecté (non grevé d'affectations) de 895 356\$.

Ce montant se traduit pour l'Ordre en une marge de manœuvre permettant d'assurer 5 mois de fonctionnement des activités courantes. La politique interne de l'Ordre est de conserver en tout temps l'équivalent de 3 mois de fonctionnement de ses activités courantes.

AU NIVEAU DES PRODUITS

L'ensemble des produits affiche une progression de 228 284\$, soit près de 11,5% en comparaison avec l'exercice précédent et une hausse de 148 328\$ (7,2%) par rapport à la projection budgétaire.

L'Ordre comptait 3 335 membres en 2018-2019 comparativement à 3 314 en 2017-2018. Les revenus issus de l'ensemble des cotisations se traduisent en une augmentation de 28 202\$ (soit 1,76%).

L'Ordre a bénéficié en 2018-2019 d'une subvention du programme d'accès aux ordres professionnels de 120 283\$, ce qui explique essentiellement la hausse de 132 770\$ par rapport au dernier exercice.

Les revenus des amendes, qui font l'objet de prévisions budgétaires seulement lorsqu'un jugement est rendu ou qu'une entente est signée, ont pour leur part augmenté de 53 092\$. Tel que mentionné plus tôt, ce type de revenus peut varier beaucoup d'un exercice à l'autre.

Le congrès a connu une hausse notable de ses revenus de 16 206\$, soit 16,12%. L'augmentation provient principalement du taux de participation.

La réduction du nombre d'activités de formation s'est traduite en une diminution des revenus de 10 619\$.

Les services administratifs ont affiché une hausse de 10 342\$.

Un contrat de gré à gré avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a généré 9 986 \$ de revenus. Ce montant est porté au compte «Subventions et partenariats».

Les revenus de l'admission à la pratique et les demandes d'équivalences ont progressé de 3 672 \$.

Les autres revenus ont globalement diminué de 2 880 \$.

AU NIVEAU DES CHARGES

L'ensemble des charges affiche une hausse de 159 091 \$, soit 8,14 % comparativement au précédent exercice et une diminution de 41 247 \$ par rapport aux projections budgétaires.

Les salaires et charges sociales présentent une hausse de 54 060 \$ (5,4%) liée essentiellement aux périodes de chevauchement suivant les départs et les embauches de 2018-2019.

L'augmentation des dépenses de formation de 90 831 \$ provient essentiellement de l'achèvement du projet de développement d'outils d'intégration professionnelle subventionné par le programme d'accès aux ordres professionnels.

Les charges de gestion et administration ont connu une hausse de 59 239 \$, provenant essentiellement des engagements liés au bail des locaux qui précède le bail actuel.

Les honoraires professionnels ont diminué de 42 167 \$. Le recours aux experts et procureurs du syndic a été réduit.

Les charges des comités ont connu une baisse de 29 472 \$, cette réduction découle principalement de la baisse des coûts des conseils de discipline et d'administration.

Les investissements en immobilisations sont à l'origine de l'augmentation des amortissements de 21 967 \$.

L'utilisation accrue du paiement par carte de crédit de la cotisation a occasionné une augmentation des frais de transactions bancaires de 9 296 \$.

La baisse de 8 958 \$ des frais de déplacements et représentations provient essentiellement de la réduction des dépenses de la direction générale et du personnel de l'OAQ.

En ce qui a trait aux autres charges, celles-ci ont augmenté de 4 295 \$.

En conclusion, le résultat net positif permet de confirmer la stabilité et de procurer à l'Ordre une base solide afin d'assurer la continuité des activités et d'évaluer des projets porteurs pour l'avancement de la profession et la protection du public.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance du 1^{er} juin 2019.



Johanne Boucher,
Administratrice nommée
Présidente - comité des finances
et d'audit

Ordre des agronomes du Québec

États financiers au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15
Autres informations	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et une annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Brossard
Le 1er juin 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Produits			
Cotisations des membres, brutes	1 635 233	1 632 595	1 604 393
Ristournes aux sections	(57 233)	(56 037)	(55 288)
Activités de formation	33 000	20 771	31 390
Admission à la pratique et équivalences	48 194	57 044	53 372
Amendes	29 440	71 868	18 776
Congrès	100 000	116 730	100 524
Produits d'intérêts sur les placements	10 000	21 558	19 218
Agro-publicité et offres d'emploi	66 500	83 464	88 678
Services administratifs	99 829	70 192	59 850
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial	77 376	169 770	37 000
Partenariats autres	30 000	32 712	34 470
	<u>2 072 339</u>	<u>2 220 667</u>	<u>1 992 383</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	1 086 562	1 058 099	1 004 039
Activités de formation	116 221	107 458	16 627
Admission et équivalences	48 500	49 218	46 755
Association	29 774	24 378	24 296
Bourses	10 000	9 856	10 968
Comités (annexe)	90 800	50 982	80 454
Congrès	90 000	97 465	94 182
Déplacements et représentations	66 000	48 878	57 836
Gestion et administration	187 811	245 913	186 674
Honoraires professionnels	336 201	307 710	349 877
Publications, abonnements et documentation	18 500	10 905	11 326
Intérêts et frais bancaires	34 700	43 622	34 326
Amortissements	38 908	58 246	36 279
	<u>2 153 977</u>	<u>2 112 730</u>	<u>1 953 639</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(81 638)</u>	<u>107 937</u>	<u>38 744</u>
FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		41 003	62 645
Excédent des produits par rapport aux charges	-	41 003	62 645
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(81 638)</u>	<u>148 940</u>	<u>101 389</u>

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

6

	Grevés d'affectations d'origine interne				2019	2018
	Fonds de participation aux congrès mondiaux	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds de immobilisations corporelles et incorporels	Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	Total	Total
Solde au début	\$ 48 022	\$ 254 713	\$ 38 927	\$ -	\$ 1 042 132	\$ 940 743
Excédent des produits par rapport aux charges	(48 022)	41 003	(38 927)	86 949	148 940	101 389
Utilisation (note 4)	-	295 716	-	895 356	1 191 072	1 042 132
Solde à la fin	-	295 716	-	895 356	1 191 072	1 042 132

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	148 940	101 389
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	42 880	28 644
Amortissement des immobilisations corporelles	15 366	7 635
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(48 243)	31 227
Frais payés d'avance	19 647	(17 382)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	93 324	28 472
Produits de cotisations reportés	23 142	69 677
Apports reportés	(108 713)	108 713
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>186 343</u>	<u>358 375</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(249 333)	(428 971)
Cession de placements	357 220	500 000
Immobilisations corporelles	(126 960)	(11 001)
Actifs incorporels	(60 659)	(17 649)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(79 732)</u>	<u>42 379</u>
Augmentation nette de l'encaisse	106 611	400 754
Encaisse au début	<u>2 471 435</u>	<u>2 070 681</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 578 046</u></u>	<u><u>2 471 435</u></u>

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 578 046	2 471 435
Tranche des placements échéant à moins de un an	181 174	357 220
Comptes clients et autres créances (note 6)	133 470	85 227
Frais payés d'avance	34 433	54 080
	<u>2 927 123</u>	<u>2 967 962</u>
Long terme		
Placements (note 5)	262 862	194 703
Immobilisations corporelles (note 7)	129 356	17 762
Actifs incorporels (note 8)	130 101	112 322
	<u>3 449 442</u>	<u>3 292 749</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	836 997	743 673
Produits de cotisations reportés	1 421 373	1 398 231
Apports reportés (note 10)		108 713
	<u>2 258 370</u>	<u>2 250 617</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	895 356	700 470
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux		48 022
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	295 716	254 713
Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		38 927
	<u>1 191 072</u>	<u>1 042 132</u>
	<u>3 449 442</u>	<u>3 292 749</u>

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des agronomes du Québec est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a été créé afin de remplacer les immobilisations corporelles dans le futur.

Le fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux a été créé dans le but de permettre aux agronomes de participer à des congrès mondiaux.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes, de les prévenir en cas de sinistre et de réaliser des projets d'éducation ou de recherche afin de mieux servir les membres en pratique privée.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et une annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits autres que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels amortissables

Les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	15 366	7 635
Amortissement des actifs incorporels	42 880	28 644

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des montants de 48 022 \$ et de 38 927 \$ ont respectivement été transférés du fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux et du fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels au fonds non grevé d'affectations afin de fermer les fonds suite à une décision du conseil d'administration.

5 - PLACEMENTS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Certificat de placement garanti, 0,9 % (1,75 % et 2,05 % en 2018), échéant en juin 2019	181 174	357 220
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité professionnelle (a)	262 862	194 703
	<u>444 036</u>	<u>551 923</u>
Tranche échéant à moins de un an	181 174	357 220
	<u>262 862</u>	<u>194 703</u>

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

5 - PLACEMENTS (suite)

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurances.

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients	42 593	19 425
Intérêts courus	1 304	3 157
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	41 003	62 645
Subvention du gouvernement provincial à recevoir	48 570	
	<u>133 470</u>	<u>85 227</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	2 079
Équipement informatique	86 808	21 717
Mobilier et agencements	130 940	105 560
	<u>241 780</u>	<u>129 356</u>
	<u>112 424</u>	<u>17 762</u>

8 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Base de données	469 294	125 378
Logiciels	34 598	4 723
	<u>503 892</u>	<u>130 101</u>
	<u>373 791</u>	<u>112 322</u>

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	88 059	78 118
Salaires, vacances et charges sociales à payer	136 882	120 026
Taxes à la consommation	202 006	192 814
Office des professions du Québec	78 190	75 600
Agronome Canada	55 900	55 770
Assurance responsabilité professionnelle à payer	223 605	221 345
Loyer à payer	35 072	
Subvention du gouvernement provincial à payer	17 283	
	<u>836 997</u>	<u>743 673</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 233 288 \$ au 31 mars 2019 (213 014 \$ au 31 mars 2018).

10 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des sommes reçues du gouvernement provincial au cours de l'exercice pour un projet qui aura lieu au cours du prochain exercice.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	108 713	
Montant constaté aux résultats	(108 713)	(37 000)
Montant encaissé		145 713
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>108 713</u>

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux certificats de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 1 579 977 \$ pour des bâtiments et des services de gestion comptable et financière.

Les contrats pour les bâtiments échoient en octobre 2019 et en novembre 2028. Le contrat échéant en octobre 2019 comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2019 et se renouvelle automatiquement par la suite pour une période de vingt-quatre mois, à moins que l'organisme ne signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les cent vingt jours de l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 149 123 \$ en 2020, à 203 157 \$ en 2021, à 156 243 \$ en 2022, à 156 243 \$ en 2023 et à 158 266 \$ en 2024.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
	<u>(non audité)</u>	<u>Réel</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<i>FRAIS DE COMITÉS</i>		
Comités de coordination des mécanismes de surveillance	62 500	66 409
Comité découlant de la pratique	28 300	4 603
Autres comités		9 442
	90 800	80 454

PROJET

Ordre des agronomes du Québec

Autres informations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(non audité)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission – reconnaissance des équivalences		
Charge salariale	72 878	68 596
Frais de déplacement et d'hébergement	22 450	18 250
Salles, repas et pauses	21 815	16 072
Cérémonie d'assermentation	4 133	11 824
Autres dépenses	166	611
	<u>121 442</u>	<u>115 353</u>
Inspection professionnelle		
Charge salariale	93 951	98 667
Frais de comité	4 538	5 048
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	16 958	14 640
Honoraires	69 490	58 877
	<u>184 937</u>	<u>177 232</u>
Bureau du syndic		
Charge salariale	128 936	87 323
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	4 470	2 859
Honoraires – syndic expert	3 023	12 372
Honoraires – procureur	19 628	82 844
	<u>156 057</u>	<u>185 398</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence		1 768
Frais de comité	4 148	11 724
	<u>4 148</u>	<u>13 492</u>

PROJET

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

1200, avenue Papineau, bureau 450, Montréal, QC H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833

agronome@oaq.qc.ca | oaq.qc.ca

